

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : La situation démographique de la Belgique, par M. Fernand Baudhuin. — Les Pays-Bas (chronique de l'étranger). — Chronique : Le commerce extérieur du Congo en 1935. — Statistiques.

LA SITUATION DÉMOGRAPHIQUE DE LA BELGIQUE

par M. Fernand Baudhuin,

Professeur à l'Université de Louvain.

I. Dans des études précédentes (1), nous avons traité à plusieurs reprises le problème de la population en Belgique. La statistique relative à l'année 1935 vient de paraître; elle nous permet d'établir le bilan de la première moitié d'une période décennale comprise entre deux recensements. Ces données présentent donc une importance relativement considérable.

Il est clair que l'évolution de la population en Belgique a été conditionnée depuis cinq ans par deux influences. Tout d'abord vient le facteur fondamental, qui jusqu'ici s'est traduit par la réduction de la natalité, et qui doit se traduire tôt ou tard par une augmentation de la mortalité. Il y a ensuite le facteur de conjoncture; la crise a nécessairement influencé la nuptialité et la natalité.

La diminution de la *natalité* s'est poursuivie en Belgique à une allure accélérée. Elle fut plus forte en 1935 qu'elle ne l'avait été en 1934. Ceci a reflété, avec un an de retard, l'allure de la conjoncture. On sait, en effet, que l'année 1933 avait été meilleure au point de vue économique; par contre, 1934 fut témoin d'une rechute.

(1) Voir notamment le *Bulletin* du 25 août 1935.

Naissances en Belgique (1).

	Total	Pour 1.000 habitants
1930	151.400	18,7
1931	148.500	18,4
1932	144.800	17,6
1933	135.800	16,5
1934	132.600	16,2
1935	127.400	15,4

(1) Nos chiffres se réfèrent aux naissances et aux décès « de fait », c'est-à-dire enregistrés sans égard au lieu du domicile. Les statistiques « de droit », établies d'après l'état civil, sont moins exactes. Les comparaisons internationales sont ordinairement basées sur les chiffres « de fait ».

Cette régression, il importe de le rappeler, est en partie naturelle; elle est la conséquence de la diminution du nombre d'adultes en âge de se marier. Elle affecte toutes les provinces belges, même celles du Nord; par rapport à l'année 1930, le Limbourg, par exemple, est revenu de 29,6 à 26,2 pour mille.

Tout a été dit, ou peu s'en faut, sur le fléchissement de la natalité dans l'Europe occidentale. Aussi nous attarderons-nous davantage aux autres aspects du problème de la population, et tout d'abord à celui des décès.

La statistique de la *mortalité* nous offre du reste l'agrément de tirer quelques conclusions consolantes.

Il apparaît de plus en plus que cette mortalité n'atteint pas en Belgique le niveau qui correspondrait à celui qu'exigeraient les tables les mieux calculées: En effet, la population belge vieillit, c'est-à-dire que l'âge moyen des habitants augmente; dès lors, le nombre de décès devrait augmenter régulièrement. Or, on constate qu'il n'en est rien. La seule explication admissible, c'est que de nouveaux progrès de la médecine et de l'hygiène ont été réalisés au cours des dernières années, ce qui a prolongé la durée moyenne de la vie humaine.

Mortalité en Belgique.

	Total	Pour 1.000 habitants
1930	107.500	13,3
1931	108.000	13,2
1932	108.200	13,2
1933	108.400	13,1
1934	100.700	12,2
1935	106.200	12,8

La mortalité a été plus forte en 1935, on le voit, qu'elle ne l'avait été en 1934. Mais cette dernière avait bénéficié de conditions climatiques plus favorables, ce qui lui avait permis d'enregistrer un nombre anormalement bas de décès. L'année 1935 n'a pas été aussi favorisée au point de vue de la température; elle devait pâtir en outre dans une mesure appréciable du fait que la mortalité de l'année précédente avait été extrêmement basse, ce qui devait faire retomber sur elle un certain nombre de morts différées. Malgré cette circonstance, le total des décès est inférieur à celui des cinq années précédant 1934, et le coefficient se place parmi les meilleurs.

Evidemment, la diminution du nombre des naissances contribue momentanément à réduire le nombre des morts. La mortalité infantile est en effet plus faible, d'une façon absolue, quand la natalité baisse. Mais même si l'on opère la correction qu'appelle cette réserve, les conclusions que nous venons de tirer demeurent valables.

Ceci montre la nécessité où l'on se trouve d'adapter continuellement les tables de mortalité dont on se sert en matière d'assurances et de pensions. Même une table qui serait basée sur la mortalité existante lors du dernier recensement de 1930, ne serait plus aujourd'hui tout à fait adéquate. Elle serait encore trop rapide, c'est-à-dire qu'elle exagérerait les risques de mort et sous-évaluerait les charges devant être assumées par les organismes chargés de payer les pensions.

L'examen du coefficient de mortalité montre bien l'importance que peut avoir l'âge moyen de la population. Il apparaît en effet que la province de Hainaut, comme aussi la province de Namur, ont un coefficient de mortalité particulièrement élevé, ce qui ne vient certes pas des conditions hygiéniques moins favorables, ni d'une mortalité infantile plus grande. La raison de cet écart est simplement la

proportion plus grande des vieillards que ces provinces comptent.

Les tableaux annuels confirment pleinement ce diagnostic. C'est régulièrement que le Hainaut et la province de Namur ont les coefficients les plus élevés en ce qui concerne la mortalité. La position relative du Hainaut s'aggrave même, en ce sens que son coefficient ne change pas pendant que celui des autres provinces diminue progressivement depuis cinq ans.

Mortalité par province.

Moyenne des cinq dernières années.

Anvers	11,1	pour 1.000 habitants
Brabant	12,4	»
Flandre occidentale	12,8	»
Flandre orientale	13	»
Hainaut	14,3	»
Liège	13,2	»
Limbourg	12,2	»
Luxembourg	13,6	»
Namur	15	»
<i>Le Royaume</i>	12,9	»

Quant au nombre des mariages, il s'est quelque peu relevé en 1935, suivant ainsi le mouvement de la conjoncture. Mais on est assez étonné à première vue de la faiblesse du redressement. Ceci s'explique cependant, car l'amélioration économique ne s'est produite qu'à partir du 1^{er} avril. Or, le premier trimestre de 1935 avait été déplorable; il avait marqué notamment une nouvelle et forte régression de la nuptialité. Il a donc fallu tout d'abord récupérer ce retard.

Mariages en Belgique.

	Total	Pour 1.000 habitants
1930	71.600	8,9
1931	66.200	8,1
1932	62.200	7,6
1933	65.100	7,9
1934	62.700	7,5
1935	63.200	7,6

Il ne faut pas perdre de vue par ailleurs que le nombre de jeunes gens diminue en Belgique, ce qui prépare une réduction définitive du nombre des mariages. Mais il doit y avoir en ce moment des mariages différés par suite de la crise, ce qui assurera une augmentation temporaire de la nuptialité quand les temps seront meilleurs.

II. Il convient maintenant de voir comment la première moitié de la période décennale a modifié la répartition de la population en Belgique. Nous avons déjà montré, d'après les chiffres des premières années, que cette évolution se poursuivait comme nous l'avions indiqué antérieurement: les provinces du Sud se dépeuplent, au profit du Brabant et des provinces du Nord. C'est bien ainsi que se solde la période que nous examinons aujourd'hui.

Mouvement de la population belge de 1930 à 1935.

PROVINCES	POPULATION			
	Au 31-12-1930	Au 31-12-1934	Différence	En %
Anvers	1.173.363	1.224.337	+ 50.974	+ 4,3 %
Brabant	1.680.065	1.745.357	+ 65.292	+ 3,9 %
Flandre occidentale	901.588	946.862	+ 45.274	+ 5 %
Flandre orientale	1.149.199	1.181.728	+ 32.529	+ 2,8 %
Hainaut	1.270.231	1.253.012	- 17.219	- 1,4 %
Liège	973.031	971.937	- 1.094	- 0,1 %
Limbourg	367.642	397.010	+ 29.968	+ 7,5 %
Luxembourg	220.920	222.808	+ 1.888	+ 0,9 %
Namur	355.956	356.289	+ 324	+ 0,1 %
Le Royaume	8.092.004	8.299.940	+ 207.936	+ 2,6 %

Le Limbourg, on le voit, progresse largement, bien que le développement du bassin houiller n'ait pas été aussi rapide qu'on pouvait le prévoir. Mais en nombre absolu, c'est le Brabant qui gagne le plus d'habitants : 65.000 en cinq ans. Par contre, la province de Liège n'enregistre qu'un *statu quo* déjà insuffisant, pendant que le Hainaut se dépeuple positivement. Cette province a perdu, en effet, 17.000 habitants en cinq ans.

Certes, ces chiffres, obtenus par le mouvement de l'état civil, demeurent quelque peu approximatifs. Il est probable que le recensement de 1940 fera apparaître certaines divergences. Mais celles-ci ne pourront modifier la physionomie générale du tableau que nous venons de donner.

Il importe par ailleurs de considérer que l'accroissement de la population ne sera pas aussi considérable au cours de la seconde moitié de la période décennale envisagée. De 1930 à 1935, la Belgique a gagné 207.000 habitants; elle n'en gagnera plus autant de 1935 à 1940, à moins de la reprise d'une immigration qui ne semble pas en vue actuellement. L'excédent annuel de la mortalité sur la natalité, qui constitue la seule cause d'accroissement au cours des dernières années, n'atteint plus 25.000 unités. Si, comme nous sommes porté à le croire, la natalité cesse momentanément de baisser (sinon en 1936, du moins ensuite), pendant que la mortalité demeure stationnaire, notre pays ne gagnera plus que 125.000 habitants d'ici 1940. Comme l'accroissement de la population des provinces du Nord vient avant tout, nous allons le montrer, des possibilités de travail qu'elles offrent, il faut en conclure que la dépopulation des provinces du Sud va s'accroître. Elle le fait du reste déjà depuis deux ans.

Il ne faut pas croire, en effet, que la cause de la diminution de la population des provinces wallonnes réside dans la dénatalité. Si l'activité économique y était suffisante, on verrait se diriger vers ces régions la population originaire des autres provinces. Mais il n'en est rien. Le tableau suivant montrera que l'accroissement si considérable de la population du Brabant vient pour les huit dixièmes des migrations intérieures. Quant au Hainaut, s'il a perdu 17.000 habitants, il le doit à concurrence de 10.700 au changement de domicile d'un certain nombre de ses habitants.

Migrations de la population par province.

Gains ou pertes d'habitants par suite des changements de résidence habituelle.

PROVINCES	1931	1932	1933	1934	1935	Total des cinq années
Anvers	+ 4.344	+ 2.225	+ 571	- 1.283	- 3.801	+ 2.050
Brabant	+ 14.895	+ 12.588	+ 6.818	+ 1.828	+ 12.768	+ 48.897
Flandre occidentale	+ 1.531	+ 2.476	+ 1.215	- 316	+ 855	+ 4.761
Flandre orientale	- 890	- 149	- 1.010	- 2.085	- 2.010	- 6.144
Hainaut	+ 2.852	- 2.353	- 3.513	- 4.385	- 3.300	- 10.699
Liège	+ 2.628	+ 1.113	+ 142	- 2.646	- 1.602	- 365
Limbourg	- 824	- 1.173	+ 641	+ 1.685	- 1.781	- 1.452
Luxembourg	- 610	- 594	- 459	+ 181	- 493	- 1.925
Namur	- 461	+ 528	- 18	- 262	- 420	- 633
Royaume	+ 23.465	+ 14.661	+ 4.387	- 7.283	+ 216	+ 35.466

Cet examen des migrations intérieures soulève beaucoup de points d'interrogation; on doit, au surplus, considérer que ces chiffres n'ont qu'un caractère approximatif. Il arrive fréquemment que les changements de domicile ne soient pas enregistrés. Les données de l'état civil doivent donc être corrigées au moyen des recensements décennaux. D'ordinaire, ces derniers amènent à réduire la population calculée d'après le mouvement de l'état civil. Le chiffre de la population calculée au 31 décembre 1930 était de 8.130.000 habitants; le recensement

donna 8.092.000 habitants. La population du Brabant, qui était supposée de 1.695.000 habitants, n'était en réalité que de 1.680.000; celle du Hainaut dut revenir de 1.274.000 à 1.270.000 habitants.

Il apparaît ainsi que les chiffres de la population sur lesquels nous nous sommes basés constituent des maxima, ou même des estimations forcées. Par conséquent, le gain accusé par le Brabant ne doit pas atteindre également le chiffre indiqué au tableau, et le Hainaut a perdu plus d'habitants que nous ne l'avons dit.

Reconnaissons, par ailleurs, que certaines questions demeurent obscures. Tout d'abord, l'attraction de la capitale doit être moindre en un temps où les facilités de transport ont notablement augmenté. Plus que jamais, il est aisé aujourd'hui d'habiter en province, et d'avoir ses occupations à Bruxelles. La vulgarisation de l'auto, l'accélération et la multiplication des trains ont donné à cet égard des facilités très grandes. Mais il faut croire que si ces dernières ont décongestionné les villes, elles n'ont cependant pas reporté la population très loin des grands centres. Si les communications à longue distance ont été accélérées, les exigences de la population se sont accrues. On admet moins que précédemment les longs trajets à effectuer quotidiennement.

Inexplicables aussi sont certaines migrations intérieures. La Flandre occidentale attire la population, pendant que la Flandre orientale cède des habitants. Or, toutes deux ont comme industrie principale les textiles. Peut-être l'importance prise par les hôtels et les commerces des lieux de villégiatures, à la côte, explique-t-elle en partie l'accroissement du nombre d'habitants en Flandre occidentale.

Que le Luxembourg et la province de Namur cèdent régulièrement de la population, nous ne saurions nous en étonner. Il est traditionnel que ces régions aient une émigration : le nombre de fonctionnaires originaires du Luxembourg est relativement élevé dans toutes les administrations. Le même phénomène se constate en France, où les gens venant de la Corse sont nombreux.

Mais pourquoi le Limbourg, qui est en pleine croissance, et où il n'y a pas de chômage, perd-il des habitants, au profit, semble-t-il, du Brabant? Pourquoi ce mouvement s'est-il accentué en 1935, année de reprise économique? Nous le cherchons en vain.

L'influence de la conjoncture est difficilement décelable dans la statistique que nous commentons. Certes, jusqu'en 1934, on voyait s'aggraver régulièrement la situation des provinces de Liège et de Hainaut; l'émigration y augmentait d'année en année. Mais l'émigration diminua légèrement en 1935, alors

que la reprise économique était plus faible en ces régions qu'ailleurs.

On se demande aussi comment la province d'Anvers a pu perdre tant d'habitants en 1935. La situation économique était cependant meilleure qu'au cours des trois années précédentes.

III. Le mouvement de la population en 1935 ne nous amène pas à modifier les conclusions que nous avons formulées antérieurement. Sous l'influence de la crise, la baisse de la natalité et de la nuptialité a été forcée, ce qui donne à penser qu'avec l'amélioration économique un léger redressement est possible de ce côté. Mais la tendance fondamentale reste celle que nous avons dite précédemment.

Le léger relèvement de la nuptialité en 1935 autorise à admettre qu'au cours des années suivantes, la natalité ne marquera plus une chute comparable à celle qui ressort des chiffres donnés plus haut. Mais, en toute hypothèse, la Belgique demeurera un pays de très basse natalité.

Quant au taux de la mortalité, nous ne pouvons que souhaiter son *statu quo*, qui signifierait en réalité l'allongement continu de la vie moyenne en Belgique. Certes, le progrès n'est pas indéfiniment possible à cet égard, mais les résultats obtenus jusqu'ici sont fort encourageants. Ils exigent cependant que l'on prenne garde aux conséquences financières devant découler de certains systèmes appliqués aujourd'hui en matière d'assurances ou de pensions. Nous avons déjà insisté antérieurement sur cet aspect du problème, que M. J.-J. De Clercq, membre de la Chambre des Représentants, a traité dans son rapport sur le budget de la Prévoyance sociale.

En se basant sur les chiffres du recensement de 1930, M. J.-J. De Clercq a montré les charges très élevées que l'Etat devrait supporter à l'avenir. Mais, nous venons de le dire, la mortalité telle qu'elle résulte du recensement de 1930 ne correspond plus aux réalités de l'heure présente. Par conséquent, le rapport de M. J.-J. De Clercq lui-même ne met pas encore en lumière l'intégralité des conséquences financières de certaines lois sociales. Ceci achève de montrer la gravité du problème.

LES PAYS-BAS

(CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER)

Dans les pages suivantes se trouve esquissée la politique économique suivie par la Hollande au cours de la crise et décrite brièvement la suite des institutions créées par mesure de défense.

En ce qui concerne la politique monétaire des Pays-Bas, contentons-nous d'enregistrer l'opinion du Dr L. Trip, président de la Banque centrale néerlandaise, telle qu'il la donne dans le dernier rapport annuel de l'institut d'émission. Le Dr Trip, qui est en même temps président de la Banque des Règlements Internationaux, discute l'opinion suivant laquelle la politique de déflation, loin d'avoir eu le succès attendu, a retardé le redressement du pays. Il croit que l'adaptation aux conditions changées par la politique d'isolement renforcée des grandes puissances ne s'effectue pas très facilement. Et cependant, après tout ce qui a été atteint depuis 1929, il ne doute pas de la possibilité de rétablir l'équilibre financier et économique en maintenant la valeur actuelle du florin. Selon M. Trip, la dévaluation reste une mesure de détresse susceptible, certes, de donner des avantages passagers et qui se fait aux dépens de la partie la moins résistante de la population. Pour ce qui est de la déflation, le Président se prononce également contre les mesures qui portent atteinte aux droits contractuels. La déflation correcte doit s'abstenir de retarder le processus naturel d'adaptation, de façon à ne pas ébranler la confiance. Des réorganisations, par contre, ne portent pas de coup à la confiance, même si elles imposent de durs sacrifices aux créditeurs et aux actionnaires.

Toute la politique du Gouvernement hollandais tient dans les termes du libéralisme traditionnel du pays. Jusqu'à la crise, la Hollande n'a pas eu à se plaindre de cette attitude. Mais sa position internationale la rend économiquement très vulnérable. D'où un recul plus ou moins accusé des principes libéraux. Cependant, c'est avec la plus grande répugnance que la Hollande s'écarte des doctrines qui ont présidé à son expansion. En y restant fidèle dans toute la mesure du possible, elle espère être dans une situation des plus favorables le jour où la situation mondiale lui laissera à nouveau le bénéfice de sa liberté. Ce jeu a, dans tous les cas, le grand avantage de ne pas charger le pays de trop pesantes institutions de crise, de ne pas le déséquilibrer par de graves et profondes réformes dont on ne peut pas mesurer les effets par les temps incertains que nous vivons, de laisser à l'initiative privée beaucoup de son dyna-

misme créateur et d'écarter autant que possible un protectionnisme qui annihile l'esprit d'entreprise.

Pour ces raisons, l'action du Gouvernement a pu sembler à d'aucuns hésitante, timide et vague. Il n'en est rien. C'est un caractère spécifiquement hollandais de suivre les normes d'un conservatisme prudent, mais sain et solide, n'intervenant dans le secteur privé que forcé et contraint par les circonstances. Jusqu'ici, cette intervention n'est active qu'à l'égard des communes, des provinces et d'autres institutions de droit public. Et à tout prendre, le Gouvernement est resté très généralement fidèle à cette ligne de conduite.

C'est elle qui a dicté le maintien de l'étalon-or, et le rejet des théories économiques qui affichent un mépris marqué pour l'attachement au *gold standard*. Le Gouvernement a repoussé notamment la théorie de la monnaie dirigée inaugurée par le professeur J. M. Keynes, dans le but de stabiliser le niveau des prix intérieurs au moyen de la technique bancaire et de laisser varier le cours du change selon les besoins de cette stabilisation. Il pense, bien au contraire, que les cours doivent rester stables et que le niveau des prix intérieurs doit s'y adapter (1). Cela ne va pas sans peine. Les attaques subies par le florin depuis 1931 ont été repoussées avec succès jusqu'à ce jour. Il ne manque naturellement pas de voix autorisées exprimant la crainte de le voir succomber à bref délai, si l'opposition qui se manifeste entre la volonté inébranlable de maintenir l'unité monétaire et la réserve avec laquelle le Gouvernement pratique sa politique d'adaptation des prix et des salaires ne prend pas fin bientôt.

Dans ces derniers temps cependant, des signes de relèvement sont apparus, tels les rendements meilleurs des colonies et la hausse des prix mondiaux. Le parti favorable au maintien de l'étalon-or s'est certainement renforcé: la politique de M. le Premier Ministre Colyn et du Président Trip a manifestement trouvé plus d'appui.

Passons en revue les tentatives d'adaptation poursuivies depuis les dernières années. Elles sont d'abord d'ordre budgétaire. Le Gouvernement de M. Colyn a consacré toute son attention à ce point de vue. Maintenir les finances de l'Etat en équilibre est une tâche difficile en période de crise, surtout avec un élément additionnel de trouble: la nécessité d'aider les colo-

(1) P. HULSHOFF. *De vaste lijn in de huidige regeeringspolitiek*, Economisch-Statistische Berichten, 20^e année, 1935, p. 1078.

nies. L'agitation qui résulte du désordre financier aggrave toujours la situation. Les efforts les plus sérieux de compression des dépenses ont été poursuivis. Le Gouvernement n'a pas réussi à éviter le déficit, devenu permanent. La réduction des salaires, atteignant 15,5 p. c. au 1^{er} janvier 1936, est encore insuffisante. Le programme d'économies devra encore être poursuivi.

Ensuite le Gouvernement a essayé de réduire le coût du loyer par des moyens un peu détournés, notamment en accordant des crédits pour la construction de maisons ouvrières à bon marché et en facilitant le remboursement de certains emprunts. La restriction de la demande entraînera, à son avis, une diminution naturelle des loyers.

S'immiscant aussi peu que possible dans le processus d'adaptation des entreprises particulières, le Gouvernement seconde cependant les tentatives de redressement des forces libres et intervient directement en cas de nécessité absolue. Il s'est abstenu de pousser à l'adaptation des salaires dans le secteur privé; mais, par contre, il a évité la ruine des fermiers par une loi sur les fermages et mis obstacle aux exécutions irraisonnables de débiteurs hypothécaires agricoles. D'autres mesures de cette espèce sont en cours de route.

Chose étonnante, la Hollande, si prudente en matière de réglementation économique, l'est moins en matière de soutien financier. En particulier, le soutien accordé sous des formes multiples à l'agriculture a suscité des conséquences qui sont en désaccord avec les buts poursuivis. De ce fait, la diminution du coût de la vie a été entravée. Est significatif à ce point de vue : le mouvement des indices d'Amsterdam et de La Haye; pour les produits alimentaires, ils s'inscrivent, en décembre 1934, respectivement à 71 et 78 p. c. des indices de décembre 1929; ceux des produits industriels sont de beaucoup inférieurs. Et comme les prix des matières premières de ces produits ont baissé plus que ceux des produits industriels, que les premiers comprennent un moindre coefficient de salaires, — et de salaires généralement en baisse plus accusée, — qu'en outre la chute des prix des seconds est retardée par les mesures de contingentement, l'on comprend l'influence indéniablement néfaste de la politique de soutien agricole. Certains estiment qu'elle se traduit par une hausse intrinsèque du coût de la vie oscillant autour de 6 p. c. (2).

L'attitude du Gouvernement à l'égard de l'industrie fut nettement différente, surtout parce que la plasticité financière de ce secteur est plus grande. Les industries d'exportation ne jouissent, avec raison, d'aucun appui financier. Celles qui travaillent pour le marché intérieur sont aidées uniquement par la politique de contingentement sur laquelle nous reviendrons longuement ci-après. Les entreprises de transports intérieurs par eau ont été aidées par la loi sur la répartition du fret et cela seulement en raison

d'une situation devenue intenable. Le même caractère conservateur et prudent s'est manifesté dans la lenteur avec laquelle le Gouvernement a donné son soutien à la navigation, et aux communes pour la lutte contre le chômage.

C'est après de longues hésitations que les Pays-Bas se sont résignés à goûter de l'autarcie et du protectionnisme. La politique économique active n'a jamais été pratiquée qu'avec circonspection par les gouvernements qui se sont succédés jusqu'ici à travers la période de crise. La chose se manifeste encore en ce moment à propos du programme d'industrialisation. Insistons sur le succès très relatif que rencontrent certaines propositions faites dans ce sens et notamment sur l'opposition marquée à la Société pour le Financement de l'Industrie, si âprement défendue par M. Gelissen, ministre du Commerce et des Finances (3). Non seulement les tendances politiques et doctrinales d'une majorité s'opposent à cette manifestation d'économie dirigée, mais les abus, inévitables, constatés à l'occasion de multiples soutiens financiers, provoquent une opposition de plus en plus tenace à l'expansion de l'interventionnisme. Remarquons en passant que la prudence du Gouvernement néerlandais et son attachement au libéralisme n'ont pas empêché que l'aide financière accordée au pays paraît être plus importante qu'en Belgique.

EVOLUTION DE LA STRUCTURE ÉCONOMIQUE DE LA HOLLANDE. POPULATION, CRISE ET CHÔMAGE.

La comparaison entre les données des recensements de la population faits depuis la fin du siècle dernier rend bien compte des changements apportés à la structure économique du pays. Les chiffres relatifs à la répartition de la population active dans les différents secteurs de l'activité du pays, que nous reproduisons ci-dessous, donnent les résultats du groupement par métier.

Sur cent habitants actifs appartenant à :

	1889	1899	1909	1920	1930
L'industrie	32,1	33,6	34,1	35,6	35,4
L'agriculture	31,8	29,7	27,3	23,0	20,2
La chasse et la pêche ..	1,0	1,1	1,0	0,7	0,4
Le commerce et les transports	16,1	16,3	18,2	18,2	21,3
D'autres métiers	19,0	19,2	19,4	22,6	22,6

Les changements indiqués dans ce tableau sont d'autant plus remarquables que la population a augmenté considérablement au cours des cinquante dernières années. Le nombre de personnes occupées dans l'agriculture, l'élevage et l'horticulture a reculé d'environ un tiers, en valeur relative, au profit de l'industrie, du commerce et des transports. Si l'on tient compte du fait que le recul de la population agricole est allé de pair avec une extension très grande de la superficie exploitée, l'industrialisation paraît encore plus intense. Depuis la création du cadastre en 1833, la surface mise en culture s'est accrue de 498.168 héc-

(2) Voir les calculs prudents publiés par l'*Economisch-Statistisch Maandbericht*, 1^{re} année, 1936, pp. 29-30.

(3) Cfr. la position du problème dans *De Economist*, 1936, LXXXV, pp. 319-323.

tares, soit 232.156 hectares de prés, 107.903 hectares de champs, 85.235 hectares de bois et 72.824 hectares pour la culture maraîchère et l'horticulture (4).

Industrialisation toute naturelle. Les pouvoirs publics ne s'y sont pour ainsi dire jamais intéressés. Cela se concevait facilement avant la crise. Depuis lors, il en est autrement. Le grave problème du chômage, surtout du chômage industriel, a poussé le Gouvernement dans de nouvelles voies.

Les chiffres contenus dans le tableau suivant montrent l'accroissement irrésistible du chômage nonobstant les mesures prises pour le combattre. De 1928 à 1935, le nombre de jours chômés a plus que quintuplé. La situation est particulièrement pénible dans les industries du bâtiment, du bois, des métaux et du textile. Elle ne l'est pas moins dans l'agriculture, où l'on constate cependant une stabilisation depuis 1933.

Etendue du chômage en 1928-1935 selon les classes de métier (1).

CLASSES DE MÉTIERS	CHÔMAGE PARMI LES MEMBRES DES ORGANISATIONS QUI ONT PROCURÉ DES RENSEIGNEMENTS							
	Nombre de jours chômés en pour-cent (2)							
	Moyennes par semaine							
	1935	1934	1933	1932	1931	1930	1929	1928
Faiences, etc.	43,2	32,4	34,0	31,4	29,0	7,9	7,5	6,0
Diamant.	69,4	66,4	73,3	85,6	81,5	70,0	20,3	13,2
Industries graphiques	18,2	16,5	16,1	13,0	5,7	3,0	3,4	4,7
Bâtiment, etc.	42,2	35,7	36,5	36,8	17,6	11,3	12,2	10,7
Bois, etc.	44,9	39,4	38,8	36,5	19,7	8,5	5,3	6,1
Vêtements et nettoyage	20,6	19,3	15,4	13,1	10,0	7,0	8,2	9,3
Cuir.	22,8	22,9	13,8	12,6	9,6	3,2	2,4	2,7
Mines de houille	21,3	17,3	11,0	6,1	0,8	0,3	0,2	0,2
Industries des métaux	41,5	38,0	35,9	35,7	21,5	7,8	3,3	4,0
Industrie textile	32,2	28,2	26,0	25,3	12,8	5,8	1,8	1,5
Aliments,	21,0	17,8	16,0	13,8	8,0	4,6	4,1	5,4
dont industrie du tabac, etc.	26,8	23,8	23,3	20,2	11,6	6,0	5,3	7,4
Agriculture, tourbières (3)	34,3	27,0	36,8	32,9	27,6	7,7	9,7	6,3
Pêche	39,0	35,1	24,8	19,9	15,9	6,5	7,4	8,0
Commis-voyageurs	11,4	10,5	—	—	—	—	—	—
Transports	33,7	30,0	27,1	20,7	14,5	5,8	6,0	4,9
Commis de magasins, etc.	9,9	9,6	10,5	8,7	4,7	3,3	3,0	3,9
Musiciens	28,7	27,1	25,5	22,6	24,0	19,1	—	—
Autres groupes professionnels	28,2	24,3	24,1	22,7	12,8	6,8	5,8	5,9
	31,7	28,0	26,9	25,3	14,8	7,8	5,9	5,6

(1) Maandschrift van het Centraal Bureau voor de Statistiek, 31^e année, 1936, p. 817.

(2) Pourcentage des jours de chômage sur le nombre de jours auxquels on aurait pu travailler, s'il n'y avait pas eu de chômage.

(3) Les renseignements concernant l'agriculture se rapportent à cinq mois.

L'œuvre des pouvoirs publics consiste autant dans une atténuation des maux provoqués par le chômage, que dans la résorption de ce dernier. Dans cet ordre d'idées, la Hollande a réalisé un vaste ensemble d'organisations. Il convient de dire qu'il lui a souvent suffi de développer des institutions préexistant à la crise.

Les deux organismes principaux sont le *Rijksdienst van de Werkloosheidsverzekering en Arbeidsbemiddeling* (Service d'Etat de l'assurance-chômage et de placement) et l'*Afdeeling Werkverschaffing en Steunverleening* (Section de la résorption du chômage et d'assistance).

Nous n'exposerons pas en détail les attributions de chacun de ces deux bureaux. Contentons-nous de classer les moyens mis en œuvre pour porter remède au chômage.

Parmi les mesures prises dans ce sens, les unes tendent à assurer aux sans-travail un minimum d'existence décent par un soutien pécuniaire direct,

(4) Cf. C. VERRIJN STUART, *De economische structuur van ons volk*, *De Economist*, 84^e année, 1935, pp. 615-630.

les autres sont destinées à procurer du travail, directement ou indirectement.

L'une des formes les plus anciennes qui puisse être classée dans le premier groupe est l'assurance-chômage libre. Cette forme d'assurance offre tous les avantages et tous les inconvénients du soutien réparti par l'entremise syndicale. De par l'arrêté de 1917, les communes elles-mêmes peuvent s'affilier. Elles n'ont pas fait faute de profiter de cette faculté. Et, fin 1933, il n'y avait que 43 assurés habitant des communes non affiliées. La crise a d'ailleurs largement contribué à l'affiliation en masse. Alors que le nombre moyen d'assurés s'inscrivait à 60.000 en 1917 et à 300.000 en 1923 — année de crise — il a atteint des totaux beaucoup plus élevés durant les dernières années : 363.000 en 1929, 419.000 en 1930, 490.000 en 1931, 570.000 en 1932, 598.000 en 1933.

Mais l'action du Gouvernement consiste surtout à procurer des occasions de travail. Indirectement par la protection accordée de diverses manières à l'industrie, au commerce et à l'agriculture. Une des formes les plus curieuses de ce soutien est le crédit

aux salaires (*loonbijslag*) accordé aux entreprises agricoles et horticoles. Il s'agit en l'occurrence de pousser l'agriculture et l'horticulture à embaucher plus de personnel qu'elles n'auraient voulu en engager si elles avaient été abandonnées à leurs seules forces. L'assistance est accordée à condition que le bénéficiaire investisse à l'hectare un minimum de capital, variable selon la nature du terrain, sa situation et le genre des cultures. Tout ce qui est nécessaire au-dessus de ce minimum est payé en partie par le cultivateur, en partie par l'Etat et la commune. Les résultats ont été notables dans certaines régions; dans d'autres, des considérations de rentabilité ont empêché l'extension de ces pratiques. Elles ont essentiellement pour but de résorber le chômage, non de protéger les entreprises en question. Inutile de signaler les graves inconvénients auxquels elles donnent lieu quand il s'agit de délimiter leur effet.

Il est d'autres mesures, très importantes, par lesquelles le Gouvernement essaie de créer du travail, et qui s'intègrent d'ailleurs, aux Pays-Bas, dans une tradition déjà longue. Depuis 1913, l'on s'est efforcé de procurer aux chômeurs involontaires des occasions de s'employer. De 1918 à 1928, l'Etat a accordé des subsides suffisants pour donner du travail à des contingents de 2.000 à 9.000 chômeurs annuellement. Au vrai, cela n'est rien en comparaison de la masse de main-d'œuvre inactive depuis des années. Et il n'était ni difficile ni très coûteux de fournir de la besogne à si peu de bras. Les travaux auxquels ceux-ci s'adonnaient étaient presque toujours des défrichements, laissés aux soins d'organismes semi-officiels, surtout dans les quatre provinces du Nord. De cette façon, des milliers d'hectares ont pu être livrés à la culture. Le problème est plus épineux en ce moment. Pratiquer des défrichements sur une plus vaste échelle, gagner des terres sur la mer, provoque, en temps de crise, dans un pays encore largement agricole, des récriminations fondées. Les polémiques engagées sur la continuation des travaux d'assèchement du Zuiderzee en témoignent suffisamment. Et l'on a quelque peine à s'incliner devant l'argument que voici : si ces travaux ne sont pas rentables actuellement, il n'en est pas moins vrai qu'ils constituent pour l'avenir un enrichissement certain pour un pays à population croissante. En somme, ces travaux n'ont pas beaucoup d'utilité économique directe. Il y en a d'autres dont l'efficacité est plus grande. C'est pourquoi, sous la pression des circonstances et par suite d'un déplacement des centres d'intérêt, d'autres travaux publics ont été entrepris : routes, canaux, etc. Les difficultés dans lesquelles se débattaient de nombreuses communes et *Waterschappen* ont ainsi pu être amoindries, en même temps qu'un grand nombre de chômeurs ont trouvé du travail. Attirons en passant l'attention sur le fait qu'un roulement a été établi, dans la mesure du possible, entre les ouvriers mis au travail, autant pour leur laisser l'occasion d'entretenir la pratique du métier que pour éviter la cristallisation d'une mentalité de chômeur-rentier. Nous publions le tableau sui-

vant afin de montrer l'importance de la résorption du chômage d'un côté, de son enraiment de l'autre, par suite du soutien financier aussi bien que des grands travaux. Les chiffres ne manquent pas d'être impressionnants.

Résorption du chômage (1).

1935 Dernier samedi du mois	Chômeurs inscrits	Chômeurs mis au travail ou maintenus en activité par des mesures de soutien	Chômeurs mis au travail par les soins de l'Office	Chômeurs maintenus au travail par suite des mesures de soutien
Janvier	426.303	218.306	50.053	159.253
Février	418.147	248.512	04.371	184.141
Mars	382.683	236.048	04.012	172.036
Avril	368.029	230.612	61.286	169.326
Mai	355.987	225.524	57.646	167.878
Juin	332.880	208.206	52.160	156.046
Juillet	331.635	191.099	47.492	143.607
Août	352.217	209.215	51.804	157.411
Septembre	360.743	215.038	51.991	163.047

(1) *Economisch-Statistische Berichten*, 20^e année, 1935, no. 1041, p. 1105.

Bien que la Hollande soit la terre d'élection des ouvriers étrangers et avant tout des ouvriers spécialisés, elle a dû se résoudre à leur préférer la main-d'œuvre nationale. Elle a pris des décisions dans ce sens, renforcée dans sa conviction par le traitement analogue que l'étranger infligeait aux Hollandais. Le problème était particulièrement délicat par suite de l'ampleur du contingent d'ouvriers étrangers employés par nos voisins du Nord. Le mémoire accompagnant le projet de la loi votée le 16 mai 1934 insiste sur le fait qu'au 31 décembre 1930 86.000 étrangers travaillaient en Hollande et que, depuis lors, ce nombre a encore augmenté. L'industrialisation rapide de ce pays en est en grande partie la cause. La Hollande est allée quérir au dehors la main-d'œuvre qualifiée qu'elle ne possédait pas dans son propre fonds. Les chiffres suivants semblent bien le prouver.

Nombre d'étrangers travaillant en Hollande (1).

ANNÉES	ALLEMANDS		BELGES		AUTRES		TOTAL	
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.
1890	11.393	4.121	5.560	1.788	2.157	802	10.110	6.801
1908	11.170	4.450	6.067	2.101	4.444	2.072	21.681	8.023
1920	18.667	11.920	9.711	3.209	8.644	3.247	37.022	18.436
1930	29.379	32.008	8.115	3.281	15.906	9.451	57.400	46.340

(1) C. VERRIJN STUART, *De economische structuur van ons volk*, loc. cit., p. 629.

Un exemple frappant est fourni par les entreprises d'extraction où l'on comptait, en 1930, 8.777 mineurs hollandais contre 6.194 étrangers et 1.493 ouvriers du dessus contre 966.

Ces chiffres montrent encore que seul le nombre de Belges a diminué depuis 1920; celui des autres s'est accru dans de fortes proportions. L'augmentation du contingent allemand féminin est remarquable; il est dû, en ordre principal, à l'afflux de main-d'œuvre domestique.

La loi du 16 mai 1934 n'a cependant pas apporté grand changement aux situations de fait. Elle essaie

d'arrêter l'afflux et ne tolère le travail des étrangers, dans des cas spéciaux, qu'après autorisation. Une liste des branches dans lesquelles aucun étranger ne peut travailler sans l'autorisation précitée a été dressée par après. Elle comprend 21 groupes qui n'exigent généralement pas de compétences très spéciales.

Le Gouvernement s'est également occupé de réduire le chômage des jeunes couches de la population ouvrière. Il a recouru aux camps de travail, institués sur une petite échelle en 1935, mais qui prennent désormais de l'extension. Enfin, il s'est occupé de procurer à la jeunesse une instruction technique adéquate et des cours de perfectionnement dont le résultat est, d'un point de vue social, éminemment utile.

LA LUTTE CONTRE LA CRISE AGRICOLE.

L'agriculture, facteur de production le plus important de la Hollande, se caractérise surtout par sa spécialisation et par son degré élevé de perfectionnement technique et économique. Grande diversité des terres, morcellement de la propriété engendrant la petite culture, exploitation en faire-valoir direct pour plus de la moitié des terres, organisation de la production, concours technique et contrôle de la qualité par l'Etat dans tous les domaines de l'agriculture, de l'horticulture, de l'élevage et de la sylvi-

culture : autant de facteurs qui ont contribué à donner aux produits du sol néerlandais une grande réputation à l'étranger où ils ont trouvé de larges marchés aisés ou des débouchés plus restreints, mais rémunérateurs : l'Angleterre, l'Allemagne et la Belgique étaient au premier rang de ces débouchés.

La crise frappa particulièrement l'exportation des produits agricoles par la baisse des prix et par la réduction de la demande, résultant des mesures de protection prises à l'étranger et par la raison que beaucoup de ces produits ont un caractère d'articles de demi-luxe. Des mesures de protection prises ne purent enrayer une baisse indépendante de contingences purement nationales. Au cours de 1931-1932, les prix des dérivés du lait, qui s'étaient comportés assez vaillamment jusque-là, furent eux-mêmes entraînés dans la chute avec une rapidité d'autant plus grande que le marché libre sur lequel tout l'excédent de production est habituellement rejeté se resserrait par suite des restrictions douanières généralisées. Le tableau suivant illustre cette situation. On y distingue d'ailleurs d'autres causes de baisse, dues aux erreurs de la politique protectionniste à ses débuts. La protection accordée en 1930 au froment, en 1932 aux produits laitiers, ne comportait aucune restriction quantitative, d'où une production rapidement excédentaire, comme le Gouvernement hollandais aurait dû s'y attendre.

Résultats à l'hectare (en florins) (1).

RÉGIONS	1927-1928	1928-1929	1929-1930	1930-1931	1931-1932	1932-1933	1933-1934	1934-1935
Argile marine, cult. et entr. mixtes.....	20,90	75,55	— 4,09	— 30,05	— 48,33	— 22,51	33,07	49,30
Argile fluviale, entrepr. mixtes.....	— 6,24	— 10,99	— 7,82	— 59,26	— 99,60	— 79,74	9,39	— 7,06
Prairies.....	23,91	52,13	38,62	1,22	— 66,64	— 20,72	15,51	4,05
Terres sablonneuses ...	22,35	41,76	40,51	7,36	— 82,12	— 34,99	10,93	— 4,91
Colonies de tourbières ..	65,78	98,33	14,02	— 24,15	— 86,72	— 18,90	32,46	42,56
Moyenne pondérée	23	48	23	— 10	— 73	— 18	18	11

(1) *Economisch-Statistische Berichten*, XXI, 1936, no 1063, p. 357.

L'erreur fut reconnue et une politique de protection et d'adaptation généralisée fut bientôt inaugurée. C'était d'autant plus nécessaire que les résultats d'exploitation devenaient désastreux depuis l'exercice 1930-1931, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par les chiffres que voici empruntés aux *Verlagen en Mededeelingen van de Directie van den Landbouw* (1934-1935). L'on constate, à première vue, une amélioration sensible de la situation, évidente surtout pour l'exercice 1933-1934. Il convient cependant de remarquer que, dans le cours des douze dernières années, les années 1933-1934 et 1928-1929 constituent des sommets. Nous ferons donc sagement d'atténuer les sautes de la courbe de progression. Même ainsi, l'amélioration de la situation reste évidente.

Nombres proportionnels des prix d'un certain nombre de marchandises dans le commerce de gros (1901-1910 = 100) (1).

ARTICLES	Unité	1913	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935
<i>Produits alimentaires végétaux.</i>									
Froment	500 k.	108	128	98	—	102	100	106	111
Seigle	100 k.	104	125	71	62	69	52	59	59
Orge	100 k.	117	122	77	72	74	57	69	68
Avoine	100 k.	110	124	74	76	78	63	82	91
Pommes de terre ...	100 k.	97	120	120	193	118	80	138	121
<i>Produits alimentaires animaux.</i>									
Beurre	1 k.	109	146	119	96	94	118	109	108
Œufs	100 p.	115	198	165	125	94	83	83	84
Fromage	1 k.	115	170	145	116	86	75	70	57
Lait	100 l.	125	185	165	133	93	73	78	72
Viande de bœuf ...	1 k.	123	157	165	133	99	87	110	92
Viande de veau ...	1 k.	126	127	123	98	69	62	62	59
Viande de porc ...	1 k.	117	155	122	77	59	80	78	90
Hareng	100 k.	142	177	185	145	212	102	129	124

(1) *Maandschrift van het Centraal Bureau voor de Statistiek*.

Nous reviendrons par après sur l'analyse des résultats que nous offre ce tableau. Mais avant tout, nous nous attarderons quelque peu à la description de l'ensemble des mesures de crise préconisées par le Gouvernement hollandais et exécutées *planmatig* depuis 1932. La pièce maîtresse de cette législation est la loi agraire de crise (*Landbouwerisiswet*) du 5 mai 1933, modifiée et complétée par après.

Trois principes servent de base à l'ensemble des mesures prises dans cet ordre d'idées :

1° Procurer des moyens d'existence décents aux agriculteurs, en rétablissant la parité entre les prix agricoles et les prix industriels, restés à un niveau supérieur. L'on se rappelle à quelles extrémités une situation à peu près identique avait conduit l'agriculture aux Etats-Unis. La question était fort angoissante aux Pays-Bas où la classe rurale comprend une plus grande partie de la population que dans d'autres pays. Alors qu'en Belgique plus de la moitié de la population est employée dans l'industrie, les Pays-Bas ne comptaient, en 1920, que 37,8 p. c. de leurs habitants dans ce cas. Cette situation rappelle celle de la Belgique vers la fin du siècle précédent ;

2° Adaptation de la production aux conditions d'autarcie forcée ;

3° Efforts pour maintenir l'exportation aussi longtemps qu'elle couvre les frais d'achat des matières premières importées aux fins de transformation.

Il en est résulté un ensemble de mesures, complexe, mais bien ordonné.

Afin de hausser les prix, pour rendre l'agriculture à nouveau rentable, le Gouvernement a monopolisé l'importation et l'exportation des produits de crise, autrement dit des produits inclus dans la *Landbouwerisiswet*. Le monopole consiste dans la subordination de l'importation comme de l'exportation à l'autorisation de certains organismes de crise. Ces organismes achètent les marchandises au prix mondial et les fournissent au pays moyennant une prime (*prijverschil*) qui est versée au fonds de la crise agraire. A l'exportation, le bénéfice réalisé par la vente au plus offrant sur le prix fixé à l'intérieur est également versé au même fonds. Les bénéfices réalisés par le monopole à l'importation sont économiquement identiques au produit de taxes à l'importation. C'est pour des raisons juridiques que l'on n'a pas recouru à ces dernières, qui doivent être subordonnées à une loi, ce qui leur enlève évidemment beaucoup de leur souplesse. Il y a d'ailleurs d'autres avantages à cette forme de protection, très mobile et très maniable : c'est de laisser aux agriculteurs l'inquiétude de l'adaptation, si efficiente, et qui s'aveulit si facilement par l'usage des contingentements et des licences. Quant au monopole à l'exportation, l'on n'y est pas arrivé d'emblée. Les moyens employés pour rémunérer l'exportation sont en effet multiples et ont déjà fait leurs preuves : primes à l'exportation, subsides du Trésor, hausse des prix à l'intérieur pour compenser les pertes subies sur le marché extérieur. Ce dernier moyen de compensation avait reçu la préférence du

Gouvernement, qui avait imposé le beurre et d'autres produits, et haussé les prix en restreignant l'offre artificiellement. Le Gouvernement avait basé cette forme de protection sur un raisonnement tenant de la casuistique, arguant que le consommateur jouissait vis-à-vis du producteur d'un bénéfice de crise résultant du niveau descendant des prix agricoles mondiaux. Ce n'était d'ailleurs qu'une théorie justifiant une solution de facilité qui s'effondra rapidement devant la constatation d'autres « injustices ». En effet, les pratiques protectionnistes, les réglementations financières différentes de pays à pays, permettaient à certains exportateurs de réaliser des bénéfices que d'autres se voyaient refuser. En fin de compte, le monopole à l'exportation fut instauré, sous diverses conditions, pour les pommes de terre, les fèves, les pois, l'acier, les roseaux, la fécula, le porc et la viande de porc, les conserves, les fruits, les légumes et les primeurs, les crevettes fraîches et séchées, les œufs et la volaille. Sont subordonnés au monopole d'importation les mêmes produits, plus l'orge, l'avoine, le seigle, le froment, le gruau, le pain, le riz, la farine de seigle, les tourteaux, les farines animales, les graisses et comestibles, les fruits méridionaux, les oignons à fleurs.

La clef de voûte de cette organisation, c'est la réglementation des prix. Les organismes compétents établissent des prix directeurs (*richtprijzen*) dont ils garantissent le paiement aux producteurs. Dans l'établissement de ces prix, l'on tient compte du coût global, corrigé par un coefficient, établi d'après les prix moyens de 1913-1914, aux fins de pousser à l'adaptation. Ce système est une réplique des méthodes suivies aux Etats-Unis, où l'*Agricultural Adjustment Act* s'efforce également de ramener les prix agricoles au niveau d'avant la guerre.

L'assistance accordée à l'agriculture se présente sous des formes multiples. Tantôt l'on fixe un prix minimum, au-dessous duquel le produit ne peut être vendu, tantôt l'on accorde un supplément sur le prix obtenu, tantôt encore le prix est influencé indirectement par le prélèvement de droits ou par l'intervention des monopoles à l'importation et à l'exportation, tantôt enfin l'on consent à des crédits purs et simples.

L'assistance est généralement subordonnée à la limitation ou à la stabilisation de la production. Toutes les sommes dépensées proviennent du Fonds de crise agricole. Les ressources de ce fonds, déterminées chaque année par budget spécial, proviennent en ordre principal des droits prélevés sur l'importation des produits monopolisés, des taxes prélevées sur la vente de produits de crise. Les recettes les plus importantes sont fournies par les paiements à faire pour la production, la possession de stocks, le transport, le traitement, la négociation ou l'exportation de ces produits. Le budget ci-dessous du service ordinaire du Fonds agricole en temps de crise pour l'année 1934 donne un aperçu global de l'amplitude de l'assistance accordée à l'agriculture aux Pays-Bas.

Budget du Fonds de crise agricole en 1934.

(Service ordinaire; en florins.)

	Recettes 1934	Dépenses 1934
Administration générale	—	—
Bénéfices de clôture	13.570.567,41	—
Céréales	26.500.000,—	17.364.500,—
Entretien du cheptel laitier	74.135.000,—	79.916.600,—
Bétail	25.315.500,—	25.315.500,—
Élevage des porcs	11.703.900,—	12.759.900,—
Culture de la betterave à sucre	18.000.000,—	18.000.000,—
Pommes de terre pour l'industrie	—	3.675.900,—
Culture et travail du lin	—	908.823,75
Fruits et plantes potagères	3.700.000,—	6.128.200,—
Élevage des poules et des canards	875.000,—	5.567.500,—
Pommes de terre de consommation	7.000.000,—	7.000.000,—
Culture des roseaux et des osiers	—	488.060,—
Oignons à fleurs	450.000,—	1.227.150,—
Arboriculteurs	27.200,—	108.600,—
Jardiniers fleuristes	—	—
Gros jardinage en Frise	—	805,—
Cultivateurs d'oignons à fleurs Breez	—	—
Chicorée	—	68.100,—
Pêcherie	—	—
Autres mesures d'assistance	—	1.100.000,—
Autres dépenses	—	750.000,—
	181.327.187,41	180.374.683,75

Le vice capital de ce système est évidemment d'imposer à la consommation intérieure des prix qui sont nettement supérieurs à ceux que commanderait la loi de l'offre et de la demande si elle jouait librement. Par là, en tant que ces prix entrent dans la formation des prix de revient, il frappe d'infériorité la concurrence hollandaise sur le marché international. D'autre part, on maintient des prix intérieurs artificiellement surélevés, c'est-à-dire qu'on agit à l'encontre de la politique générale de déflation.

Nul doute que la brusquerie et la gravité de la crise agricole d'une part et, d'autre part, des considérations politiques n'aient agi en faveur de ce système.

L'appareil par lequel l'agriculture hollandaise se défend contre la crise est vaste. Il ne nous est pas donné de le décrire en détail. Il n'est cependant pas mauvais que nous y consacrons un aperçu succinct (5). Les mesures prises par le Ministre sont préparées et exécutées, soit par des organes qui relèvent directement de lui, soit par le Collège des Commissaires gouvernementaux de la compétence desquels ressortissent différents organes, notamment le Bureau gouvernemental pour l'exécution de la loi relative à la crise agricole et toutes les centrales et organisations provinciales qui dépendent de ce bureau. Tous les agriculteurs hollandais sont pratiquement rattachés à ces centrales et à ces organisations, sans quoi ils ne peuvent jouir des avantages de la législation de crise.

Dépendent directement du Ministre, la *Commission centrale*, qui conseille le Ministre sur toute décision à prendre en exécution de la loi de 1933; la *Commission hypothécaire*, qui donne son avis sur le fondement de l'exécution d'un débiteur hypothécaire défaillant; la *Commission d'avis*, qui assiste le Ministre dans ses décisions concernant l'admission aux organisations de crise; le *Bureau de crise agricole du Département de l'Agriculture et de la Pêche*, dont la section statistique documente le Collège des

Commissaires et dresse l'inventaire annuel des produits de crise; sa section juridique revoit les textes de loi et veille à l'administration générale; le *Service de contrôle central*; le *Service de comptabilité de crise*. Il reste deux autres organismes dont les membres sont nommés par le Ministre, mais qui sont autonomes: les *Collèges pour la juridiction disciplinaire* devant lesquels se jugent les infractions à la législation de crise, et la *Commission d'arbitrage* réglant les différends entre affiliés aux organisations de crise.

Le *Collège des Commissaires gouvernementaux* comprend, depuis le 1^{er} décembre 1935, cinq membres: un secrétaire général et quatre commissaires. Le *Bureau gouvernemental d'exécution* comprend trois sections dirigées par des commissaires dont ressortissent les centrales:

1. Le Commissaire gouvernemental pour l'agriculture et l'élevage dirige: la *Centrale agricole* (monopole d'importation et d'exportation des grains, plantes siliqueuses, pommes de terre, osier et roseaux; soutien du seigle; exécution et contrôle de l'assistance au point de vue de l'orge, des fèves, des pommes de terre, des betteraves sucrières, du foin, de la chicorée; achat et vente de grains, roseaux, pois, etc.; contrôle de la circulation du froment dans le pays; contrôle de certains *clearings*, etc.); la *Centrale des farines* (exécution des mesures relatives aux farines, au riz et aux dérivés; surveillance du commerce du froment; exécution des mesures relatives au contingentement du pain, de la pâte, du seigle, du riz, des tourteaux et des oléagineux; et des prescriptions se rapportant aux féculés); la *Association des acheteurs de froment indigène*, achetant et vendant le froment indigène qui doit être incorporé dans la farine dans une proportion fixée; la *Centrale du froment* qui seconde l'association et contribue à la création des organisations du froment régionales; la *Centrale de la fécule de pommes de terre* (monopole d'exportation, fixation des prix directeurs, recherche de nouveaux débouchés, réglementation de la production); la *Centrale de l'élevage*, chargée de réglementer l'élevage du porc et du bétail bovin (monopole d'importation et d'exportation, surveillance de la conserverie et de la frigorification, de l'exportation du bacon et des conserves, de la vente du lard et des graisses); la *Centrale des produits de la laiterie*, chargée de donner du lait à un prix couvrant au moins le coût de la production;

2. Commissaire pour la culture des légumes, des fruits, des plantes d'ornement: la *Centrale des fruits et des légumes* (monopole d'importation et d'exportation; réglementation du *clearing* avec l'Allemagne; direction des prix; distribution de subsides); la *Centrale des plantes d'ornement* (règle la production, la vente des oignons à fleurs, des produits de l'arboriculture et du jardinage);

3. Commissaire pour la pêche, les tourbières et l'élevage de la volaille: *Centrale de la Pêche* (applique les mesures relatives à la pêche du hareng, des anchois, huîtres, moules, crevettes, poissons de mer

(5) Pour les détails, voir: *Economisch-Statistische Berichten; Crisispolitiek en crisisinstellingen in Nederland*, XX, 1935, no 1041, pp. 1097-1103.

et d'eau douce); *Centrale des tourbières* (assistance à la tourbe pour la consommation industrielle); *Centrale des œufs et de la volaille*.

Ces différentes centrales sont complétées par onze organisations provinciales qui s'occupent principalement de régler la production de betteraves, de pommes de terre, de lin, et l'élevage de veaux, porcelets et porcs à l'engrais; elles collaborent aux inventaires qui sont dressés au moins une fois par an et assurent l'administration provinciale se rapportant à toute l'organisation de crise.

L'ensemble de ces mesures a été réalisé en un temps très court. Il n'est pas parfait. Mais, réserves faites de la question de principe déjà indiquée, son résultat immédiat a été d'atténuer la crise pour une grande partie de la population, d'enrayer la tendance au chômage agricole, de prévenir même dans certains cas l'abandon de la terre. Ces organismes de crise sont un moyen de guérison, non une tentative pour réorganiser les bases de l'économie agricole hollandaise. Cela ne signifie pas que dans cet amoncellement de correctifs de toute espèce, il n'y ait pas de pierres qui contribueront par après à une adaptation plus ou moins définitive aux changements de structure économique survenus dans le monde.

En attendant, l'on s'attache à corriger les défauts apparents de cette entreprise d'intervention remarquable.

Elle coûte beaucoup trop. Dans son discours de nouvel an, M. Colijn affirmait entre autres: « La production de notre sol bénéficie d'un soutien de plus de 200 millions de florins par an; l'industrie reçoit une aide, plus malaisément calculable, sous forme de contingentements, mais qui s'inscrit probablement entre 100 et 150 millions annuellement. » Cependant, le sacrifice de 200 millions fait par la communauté est largement dépassé par suite de la hausse des prix due à la protection agricole.

La hausse des prix, nécessaire pour couvrir les frais de production, reste un facteur opposé au redressement économique du pays. Le Gouvernement voudrait rendre l'agriculture à nouveau rentable sans le soutien. L'on voit d'ici le cercle vicieux. Pour ce faire, il faudrait commencer par diminuer le coût de la vie, à quoi s'opposent justement les effets de la politique économique actuelle. En outre, le coût de production lui-même devrait être abaissé. Comme le fermage et les intérêts hypothécaires constituent une part non négligeable de ce coût, l'on a voulu en diminuer la charge. La loi du 17 juin 1932, complétée par celle du 7 avril 1933, a prévu des mesures extraordinaires à l'égard des contrats de fermage en cours. Le fermier peut en appeler par requête, dans les quinze jours suivant l'échéance du terme qu'il juge trop élevé, pour tout contrat postérieur au 1^{er} janvier 1934, au juge de paix dans le ressort duquel se trouve l'immeuble affermé, afin d'obtenir exonération partielle ou totale du paiement. Ce n'est encore que très peu de chose dans la voie de la diminution des frais fixes, mais enfin, c'est un début.

Heureusement, les agriculteurs se rendent bien compte du caractère artificiel du répit dont ils profitent actuellement. Aussi semblent-ils s'efforcer de réaliser par eux-mêmes une contraction du coût de production. Cela est d'autant plus encourageant que même si le Gouvernement prenait des mesures générales et importantes comme la dévaluation, cela n'exclurait pas, comme le montre l'exemple de l'agriculture belge, la nécessité de resserrer les frais fixes. Le tableau suivant montre l'exemple des paysans frisons qui essaient, par une rationalisation rapide, d'aboutir à une restriction sérieuse des coûts.

Moyennes de ± 250 entreprises frisonnes
(en florins par hectare) (1).

	1927-1928	1929-1930	1931-1932	1932-1933	1933-1934
Résultats bruts ...	495,75	447,47	275,79	238,44	253,48
Frais généraux ...	455,93	485,60	314,20	240,40	233,68
Salaires.....	102,25	94,02	83,88	70,26	60,68
Engrais.....	17,19	20,29	5,37	3,28	4,31
Fourrages.....	94,51	141,92	51,07	42,76	46,64
Fermage.....	162,98	155,54	107,37	78,56	69,75
Intérêts du capital	24,70	24,22	23,22	14,96	14,32
Autres frais.....	54,30	49,61	43,70	39,67	37,98
Gains.....	39,82	—	—	—	19,80
Pertes.....	—	38,13	38,41	11,05	—

(1) *Economisch-Statistisch Kwartaalbericht*, bijvoegsel nr 19, 23 octobre 1935.

En somme, c'est la détresse de l'agriculture hollandaise qui a engagé le Gouvernement avec précipitation dans une politique d'assistance dont il n'a plus su contrôler le développement, pris, comme il l'était, dans l'engrenage. C'est là le danger des interventions de crise qui ne sont pas intégrées dans la réalisation stricte d'un programme de redressement bien conçu. Les Pays-Bas se sont complus dans la pratique d'interventions particulières. Le Gouvernement a toujours reculé devant les moyens généraux d'assainissement.

LE PROBLÈME INDUSTRIEL ET LE CONTINGENTEMENT.

De par sa situation géographique et ses conditions géologiques, la Hollande n'était pas destinée à devenir un pays industriel, mais bien une nation commerçante et agricole. Ce dernier caractère a d'ailleurs marqué de son empreinte l'industrie, qui est essentiellement de transformation. Transformation des produits agricoles ou d'élevage fournis par le pays lui-même ou par les colonies et pour lesquels les pays voisins offrent des marchés aisément accessibles, ou transformation de matières premières ou de produits demi-ouvrés importés par de larges voies d'eau aisément navigables et sous un régime de libre-échange traditionnel.

Les milieux dirigeants ne se sont intéressés que tardivement à l'industrialisation. L'évolution de l'histoire économique des Pays-Bas s'est opposée pendant des siècles à son épanouissement, jusqu'à ce que les facteurs géographiques eussent perdu de leur influence déterminante par le nivellement dû aux progrès techniques.

A ce point de vue, la Hollande se distingue nettement des pays de l'Europe occidentale, industrialisés depuis longtemps. Sous la République, l'orientation

économique des Pays-Bas, tournés vers le commerce international, la pêche et l'agriculture, laissait à l'écart les préoccupations industrielles. C'est l'époque où la Hollande était la grande nation commerçante, souveraine des océans. Cette supériorité étonnante, qui tenait en partie à l'élan propre des Provinces-Unies libérées de l'Espagne, et en partie aux crises intérieures dans lesquelles se débattaient leurs voisins, disparut le jour où la révolution industrielle mit la Hollande en état d'infériorité vis-à-vis d'autres pays. Elle avait d'ailleurs été entamée dès que l'Angleterre lui enleva une hégémonie commerciale et maritime hors de proportion avec ses ressources propres. Le développement économique mondial au cours du XIX^e siècle, les progrès du machinisme permirent à la Hollande de se redresser et de créer graduellement des industries pouvant fonctionner n'importe où sans dépendre de biens contenus dans le sous-sol.

De cette façon naquirent, à côté de certaines industries séculaires, reprises et ranimées (construction maritime et réparations, fabrication de faïence et porcelaine, de papier, l'imprimerie, taille du diamant, industrie textile), de grandes industries diverses, aidées d'ailleurs par la découverte de gisements charbonniers dans le Limbourg.

En fait, l'industrialisation des Pays-Bas est neuve. Sa spontanéité est grande. A cet égard, nous assistons, depuis la crise, à une transformation fondamentale. Jusqu'avant la guerre, on ne pouvait guère parler d'une politique industrielle poursuivie par le Gouvernement, c'est-à-dire d'un ensemble de mesures destinées à activer le développement industriel et à

pousser celui-ci dans des voies qu'il n'aurait pas suivies en période libérale. L'opposition à toute intervention de l'Etat était d'ailleurs devenue patente et irréductible pendant la période de 1850 jusqu'à la guerre mondiale. « Il en reste de même jusqu'au début de la dépression actuelle. Le tarif douanier fut certes porté à 8 p. c. *ad valorem*, en 1924, sur la demande du Ministre Colijn, ce qui entraîna tout naturellement des conséquences protectionnistes, qui ne furent pas repoussées ni combattues d'office par la majorité des partis et des intéressés. Cependant, l'on peut à peine considérer ce relèvement tarifaire comme une mesure consciente de politique industrielle, car elle repose en tout premier lieu sur des bases purement fiscales, de sorte que les avantages qu'en retire l'industrie ne sont que des épiphénomènes » (6). Cependant la Hollande, tout autant que la Belgique, ressentit le contre-coup de la dépression mondiale. La position monétaire de nos voisins du Nord et leur dépendance vis-à-vis des marchés mondiaux y rendirent les effets de la déflation particulièrement sensibles et forcèrent enfin le Gouvernement à abandonner les voies anciennes. L'on constate d'ailleurs qu'il ne le fait qu'avec précaution et qu'à l'encontre de ce qui se passe chez nous, la plus grande partie des mesures prises l'a été en faveur de l'agriculture.

Avant de décrire la politique industrielle du Gouvernement hollandais, examinons la situation des entreprises au cours de ces dix dernières années. Le tableau ci-dessous en donne une image bien nette.

(6) G. VERRIJN STUART, *Die Industriepolitik der niederländischen Regierung, Kieler Vorträge*, 1936, p. 8.

Indices annuels relatifs à la conjoncture industrielle (1).

1925-1927 = 100.

DÉSIGNATION	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935
1. Indice d'occupation.....	97	100	103	110	115	117	108	93	93	—	—
2. Personnel industriel.....	97	100	105	113	119	112	99	82	88	90	—
3. Consommation d'énergie.....	97	98	105	112	118	110	104	94	99	102	—
4. Consommation de mat. prem.....	95	98	107	121	125	121	104	85	93	98	—
5. Importation de mat. prem.....	94	97	109	123	126	115	100	79	87	88	83
6. Montant des salaires.....	97	100	104	111	119	122	112	92	88	—	—
7. Personnel par unité de mat. prem.	102	102	98	93	95	93	95	97	95	92	—
8. Consommation d'énergie par unité de matières premières.....	102	100	98	93	94	91	100	110	106	104	—
9. Exportation de produits industriels	98	98	104	111	109	93	72	39	33	33	—
10. Export. de prod. d'autres ind. (*)	89	103	108	122	138	131	111	97	95	106	103
11. Exportation de fabricats.....	94	100	107	112	117	103	88	63	57	63	65
12. Pouvoir d'achat des ouvriers....	94	102	106	111	119	129	132	128	126	—	—
13. Vente à l'int. de biens de consom.	97	99	105	113	121	126	124	127	142	146	—
14. Consommation totale.....	95	100	104	109	114	119	126	127	128	119	119
15. Vente à l'int. des biens de prod..	92	98	111	140	151	154	124	90	103	119	—
16. Importation de biens de production	88	100	112	136	145	129	86	61	63	62	54
17. Activ. dans l'ind. de biens de cons.	95	99	106	113	116	115	105	90	98	101	—
18. Personnel dans l'ind. des b. de prod.	96	99	106	125	142	130	103	74	83	87	—
19. Personnel dans l'ind. des b. de cons.	97	100	104	108	108	104	96	85	90	92	—
20. Importation (biens de production).	92	98	110	135	134	116	84	61	74	74	63
21. Mat. prem. (biens de cons.)....	96	97	107	110	117	113	115	97	100	100	105

(1) *De Nederlandsche conjunctuur*, février 1936, p. 17.

(*) Huiles, rayonne, lampes à incandescence, postes de T.S.F., superphosphates, carton-paille.

Tous les indices donnent une image concordante *in globo*, marquant l'affaissement des années 1930-1931. La chute de l'activité industrielle est surtout visible dans les courbes de l'exportation (9-11), de la vente à l'intérieur des biens de production (15), toutes en forte baisse depuis 1931, et de la vente de biens de consommation (13). Celle-ci est en général parallèle à l'évolution du pouvoir d'achat des ouvriers (12). On constate à cet égard un relèvement pendant les premières années de la crise, suivi, depuis 1933, d'une chute sensible quant au pouvoir d'achat, alors que l'indice des ventes des biens de consommation continue à s'élever. Ceci semble prouver que les autres classes de la société ont été par la suite moins

sensibles aux effets de la dépression que la classe ouvrière.

Les chiffres qui suivent ne sont pas moins révélateurs. L'on voit que la courbe des bénéfices fut atteinte en 1929, et que la chute qui s'ensuivit ne prêta qu'à un très lent relèvement. Les pertes de l'année 1930 sont en partie explicables par les réductions de capital de la S. A. Philips. L'année suivante, la Hollande connut un deuxième exercice de forte baisse des prix, des cours et des transactions. Depuis lors, la situation ne s'est pas foncièrement améliorée. Le redressement est dû en majeure partie à l'amélioration de la conjoncture mondiale et aux mesures de soutien du Gouvernement.

Chiffres concernant les frais d'exploitation de quelques industries (1).

DÉSIGNATION	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934
Valeur des produits (*)	790	683	623	686	786	745	787	865	899	795	602	454	468	470
Valeur des matières premières (*)	474	394	385	431	503	458	472	528	540	460	321	252	260	262
Salaires (estimation) (*)	146	138	125	127	141	140	145	160	168	165	143	114	110	—
Bénéfices bruts (76 exploitations)	102	91	91	102	108	114	125	147	163	105	71	60	50	52
Bénéfices nets	24	31	34	49	54	59	64	71	73	-24	12	15	17	22

(1) De *Nederlandsche Conjunctuur*, février 1936, p. 20.

(*) Industries recensées, à l'exclusion des fabriques de margarine et de féculé et des chantiers navals.

Le soutien accordé à l'industrie diffère foncièrement de celui dont jouit l'agriculture. Cette dernière est soutenue en bloc, au moyen des ressources dont dispose le Fonds de crise agricole, dans le but d'empêcher la ruine des entreprises agricoles et d'assurer aux agriculteurs un minimum nécessaire à l'existence. Il n'y a aucune garantie de ce genre pour l'industrie. La concurrence étrangère et intérieure n'a pas perdu sa violence; la production n'a pas été réglée; l'initiative privée est en grande partie abandonnée à elle-même.

La plus importante des mesures prises en faveur de l'industrie ne l'est qu'indirectement, c'est avant tout un aspect de la politique commerciale : la loi de contingentement. D'autre part, il y en a d'autres, plus ou moins isolées, qui tendent soit à améliorer le service des renseignements, soit à faire la propagande en faveur des produits hollandais. Une loi sur la création de nouvelles entreprises est en préparation. La loi de rétorsion, la loi autorisant l'institution de droits d'entrée à bref délai n'ont été appliquées que peu ou prou.

Nous allons passer en revue cette législation en mettant l'accent sur ce qu'elle a d'original et de particulier.

La loi sur l'importation en temps de crise constitue sinon la fin, du moins un arrêt brusque dans l'histoire du libéralisme intégral aux Pays-Bas. Jusque vers 1932, la Hollande a maintenu sa politique traditionnelle de libre-échange. Ses tarifs douaniers avaient un caractère purement fiscal. Vers la fin de 1931, lorsque l'Angleterre, dont l'exemple fut suivi par les Dominions et les pays scandinaves, abandonna l'étalon-or et se mit à appliquer un régime de protection systématique, il fallut bien se défendre. Car non

seulement une grande partie de l'exportation hollandaise se perdait, mais en outre l'industrie nationale était sapée par la base. Le but de la loi de 1931 sur l'importation en temps de crise était de préserver de la ruine des branches importantes de l'industrie menacées dans leur existence par l'afflux anormal de produits étrangers. Le contingentement a été appliqué avec une grande modération. Sur la totalité des articles de la statistique douanière, 10 p. c. à peine ont été contingentés. Ce sont, avant tout, des tissus, le cuir, les souliers, la faïence et la porcelaine, la verrerie ordinaire, les pneus de vélo, ampoules électriques, conduites électriques isolantes, aspirateurs électriques, clous, viande fraîche ou congelée, beurre, tourteaux, plantes d'ornement.

Ces mesures sont destinées uniquement à combattre le *dumping* caractérisé. Il n'est pas étonnant que cette politique suscita le mécontentement parmi certains groupes d'industriels qui en attendaient une protection efficace.

L'entrée en vigueur de cette loi n'a apporté aucune modification de principe dans la politique du pays : en cas de contingentement, il ne fut fait aucune distinction entre les pays. Les modifications radicales apportées en novembre 1933 changèrent cette situation. Le principe de la nation la plus favorisée le céda au système des conventions bilatérales sous réserve de réciprocité. Dans la fixation de la répartition des contingents, on élargit les années de base. En se fondant sur cette loi, lors de la prorogation des contingentements pour l'année 1934 et l'introduction de nouveaux contingents, les contingents proportionnels furent en général fixés plus bas qu'auparavant. Non dans l'intention d'accorder à l'industrie une protection plus grande, mais surtout afin de

mettre les importations au service des exportations. L'interprétation du principe de défense contre les importations anormales fut élargie. Ce n'est plus uniquement le chiffre des importations qui entre en ligne de compte, mais aussi le développement de la consommation intérieure, des exportations, des prix, etc.

La politique de contingentement est une défense incomplète. En fait n'en tirent profit que les entreprises qui travaillent pour le marché intérieur. La production exportatrice n'est pas favorisée dans son ensemble, au contraire; car une diminution de l'importation constitue, pour une contrée dont l'industrie est transformatrice, une diminution de l'exportation; ceci en général parce que, de ce fait, les moyens d'achat de l'étranger diminuent sur le sol national. Ajoutez que la politique de contingentement maintient les prix au-dessus du niveau mondial, ce qui diminue la *Konkurrenzfähigkeit*, et que le resserrement des importations affaiblit la navigation maritime, cette grande source de revenus de la Hollande.

La concurrence intérieure pose également de graves problèmes. Jusqu'il n'y a guère, le Gouvernement s'était complètement interdit d'intervenir en cette matière. Aussi longtemps que la conjoncture n'a pas été désastreuse, les gouvernants sont restés hostiles à la cartellisation forcée, au règlement des prix et de la production par ordre. Cependant, depuis 1929, la concurrence intérieure a désorganisé le marché, avili les prix, poussé à la surproduction. Et une tendance s'est dessinée pour régler la concurrence par voie d'intervention gouvernementale. Mais bien que de longs débats aient eu lieu à la Chambre et que des projets aient été votés dans ce sens, l'on n'a pratiquement encore rien réalisé. En attendant, les projets vont bon train. Le Ministre Gelissen a même pris en considération un projet de loi subordonnant la création de nouvelles entreprises à une concession du Gouvernement.

Il reste un autre projet : celui de la création de la *Maatschappij voor Industriefinanciering*, déposé en octobre 1935, dont le capital serait fourni en majeure partie par l'Etat et qui procurerait des crédits aux entreprises industrielles dans des conditions avantageuses, afin de parer aux difficultés d'un marché des capitaux étroit et resserré en période de déflation.

L'ABANDON PROGRESSIF DU LIBRE-ÉCHANGE.

La politique commerciale des Pays-Bas, encore imprégnée de libéralisme, a perdu, depuis 1931, de sa passivité, aboutissement presque forcé de l'évolution de son commerce extérieur depuis la guerre. Le tableau suivant le démontre. Les difficultés apportées aux transports maritimes par suite du conflit mondial ont exercé une répercussion profonde sur les échanges néerlandais. Depuis 1919, les courants ont été animés d'un mouvement ascendant qui s'est stabilisé rapidement. On constate que, par après, l'excédent des importations accuse une tendance à la baisse dont les mouvements montrent une fois de plus de

curieuses coïncidences entre les périodes de grande prospérité et celles où le déficit de la balance commerciale est le plus fort. Depuis 1930, ce déficit décroît singulièrement, en même temps d'ailleurs que le mouvement général des importations et des exportations. En 1935, les importations sont demeurées au-dessous de 1 milliard de florins, pour la première fois depuis la guerre.

Commerce extérieur des Pays-Bas (mouvement des valeurs) 1918-1935.

ANNÉES	Importations	Exportations	Total du commerce extérieur	Excédent des importations
	En 1.000 florins			
1918	608.357	381.210	989.567	227.148
1919	2.825.739	1.411.308	4.237.047	1.414.431
1920	3.332.427	1.701.492	5.033.919	1.630.935
1921	2.240.219	1.369.599	3.609.818	870.620
1922	2.027.599	1.221.231	3.248.830	806.368
1923	2.009.226	1.303.221	3.312.447	706.005
1924	2.363.532	1.660.656	4.024.188	702.876
1925	2.455.311	1.807.697	4.263.008	647.614
1926	2.441.903	1.749.205	4.191.108	692.697
1927	2.548.856	1.899.711	4.448.567	649.145
1928	2.683.904	1.986.185	4.670.089	697.719
1929	2.752.298	1.989.431	4.741.729	762.867
1930	2.418.255	1.718.880	4.137.135	699.376
1931	1.892.733	1.311.814	3.204.547	580.919
1932	1.299.427	846.139	2.145.566	453.288
1933	1.208.726	725.841	1.934.567	482.885
1934	1.038.276	711.802	1.750.078	326.474
1935	935.933	675.104	1.611.037	260.829

Les exportations fléchissent dans une proportion moindre. Pendant les premières années de la crise, les exportations avaient montré un fléchissement à peu près proportionnel à celui des importations. En 1932 et 1933, cette chute devint bien plus forte pour les exportations, tandis que par après, la diminution des achats et des ventes à l'extérieur, par rapport aux chiffres de 1929, atteint un pourcentage à peu près identique.

En comparant les chiffres de la valeur du commerce extérieur des Pays-Bas sur la base de ceux de 1913, on constate clairement la régression qui n'atteint pas les mêmes proportions pour les importations et les exportations, mais qui a engendré en 1935 un rapport presque identique à celui de l'année 1929.

Le commerce extérieur des Pays-Bas (valeurs) de 1930-1935 en pour-cent de 1929 (sur la base des prix de 1913).

ANNÉES	Importations	Exportations	Total du commerce extérieur	Excédent d'impor- tations
1930	106,6	104,9	105,9	111,3
1931	100,7	96,5	98,9	111,5
1932	84,9	76,5	81,3	106,8
1933	84,3	70,0	78,5	121,7
1934	68,7	65,1	67,2	77,9
1935	63,5	63,4	63,5	63,9

Quant au mouvement du poids, il a continué de fléchir presque sans interruption de façon à atteindre,

en 1935, les chiffres les plus bas depuis une dizaine d'années. Ce fléchissement n'est pas aussi important que celui des prix. Ce contraste reflète toute la difficulté du problème du commerce extérieur.

**Commerce extérieur des Pays-Bas
(mouvement des quantités 1929-1935).**

ANNÉES	Importations	Exportations	Total du commerce extérieur	Excédent d'impor- tations
	En 1.000 tonnes			
1929	30.988,9	16.301,2	47.290,1	14.687,7
1930	31.384,4	16.605,8	47.990,2	14.778,6
1931	29.899,0	16.819,1	46.718,0	13.079,9
1932	24.588,9	13.992,3	38.581,1	10.596,6
1933	24.080,9	12.768,2	36.849,1	11.312,7
1934	22.735,0	13.323,7	36.058,7	9.411,3
1935	20.436,5	12.448,7	32.885,2	7.987,8

La composition du commerce extérieur a subi des modifications logiques : forte diminution en poids des importations de matières premières et produits mi-ouvrés, due presque entièrement aux denrées alimentaires; diminution moindre des exportations des mêmes rubriques, et, les dernières années, accroissement des produits industriels surtout; diminution des achats d'objets fabriqués; chute, puis accroissement des exportations de ces mêmes produits.

En rapport avec la crise agricole, signalons la chute impressionnante des exportations de produits du sol néerlandais vers les voisins immédiats des Pays-Bas. Selon les calculs faits par l'*Algemeen Handelsblad*, auquel nous empruntons les chiffres suivants, ces exportations atteignent encore 46,5 p. c. des exportations totales vers l'Allemagne, 60,4 p. c. des exportations à destination de la Grande-Bretagne, 31,4 p. c. des exportations allant en Belgique, 22,1 p. c. des achats français de produits néerlandais. Ces chiffres sont relatifs. Il faut tenir compte de la baisse des prix. Il convient de prendre en considération les chiffres absolus pour constater que l'effondrement quantitatif du marché est moins grand que l'effondrement en valeur. Par ailleurs, ces quatre pays restent les meilleurs clients. Dans la période allant de 1928 à 1935, ils ont absorbé ensemble 82,4, 82,9, 83,5, 84,8, 85,2, 81,1 et 79,9 p. c. des exportations néerlandaises de produits agricoles.

**Les exportations agricoles néerlandaises
vers les pays limitrophes.
(En millions de florins.)**

ANNÉES	ALLEMAGNE			GRANDE-BRETAGNE			BELGIQUE			FRANCE		
	a	b	c	a	b	c	a	b	c	a	b	c
	1928	467	266	57	431	214	40	172	46	26	122	46
1929	455	257	56	407	209	51	204	65	32	117	30	26
1930	305	196	53	383	195	51	189	63	33	130	41	29
1931	256	133	52	320	172	53	169	58	34	117	41	35
1932	176	97	55	160	111	69	118	37	31	85	24	28
1933	156	78	50	128	86	68	100	30	30	53	15	29
1934	178	89	50	135	82	60	81	22	27	57	12	22
1935	129	60	46	142	86	60	72	22	31	47	10	22

a = exportations totales.
b = exportations de produits agricoles et horticoles.
c = « b » en pour-cent de « a ».

En exposant les mesures prises pour venir en aide à l'industrie, nous avons déjà parlé de certaines d'entre elles qui agissent sur l'importation et l'exportation. La première est la loi sur l'importation en temps de crise, en date du 23 décembre 1931, destinée à s'opposer aux importations anormales par leur caractère de *dumping* caractérisé. L'effet n'en fut pas très accusé parce que la politique des traités commerciaux restait basée sur la clause de la nation la plus favorisée. La loi de contingentement ne parvenait donc pas à différencier ses effets de nation à nation, sinon par l'élargissement de la période de base qui servait à calculer le contingent admissible, ce par quoi l'on restait lié à l'importation des pays qui étaient les importateurs principaux durant cette période, c'est-à-dire bien souvent ceux dont on avait le plus à redouter et qui, dans tous les cas, entravaient les relations possibles avec des pays dont les conditions étaient plus favorables. La loi fut alors modifiée : le principe de la nation la plus favorisée fut abandonné en partie et le choix de la période de base laissé à la libre disposition du Gouvernement.

La loi du 23 décembre 1931 pourvoit également à la fixation de règles concernant l'exportation de marchandises de provenance néerlandaise dans les pays où l'importation de ces articles est contingentée, où le système des contingents tarifés est établi, et où l'importation de ces marchandises est soumise à des conditions déterminées. On ouvrirait par là la possibilité de prélever sur les articles en question des montants dont les producteurs pourraient profiter afin de niveler les prix intérieurs et extérieurs.

La politique commerciale hollandaise subit ainsi de fortes modifications. Le contingentement devint un de ses traits caractéristiques. Et la politique des tarifs, restée jusqu'alors libérale, fut bientôt changée pareillement. La loi du 17 mai 1934 donna au Gouvernement la compétence d'appliquer sans tarder, pour un délai déterminé, une proposition de loi déposée auprès des Etats généraux concernant l'introduction, l'abolition, la majoration ou l'abaissement des droits d'entrée. La loi stipulait notamment qu'afin de combattre les mesures prises par l'étranger et qui menacent de ruiner les entreprises hollandaises, ou afin de mettre immédiatement en vigueur des accords tarifaires conclus avec l'étranger, il peut être prélevé sur des articles déterminés, pour une période d'un an au maximum, un nouveau droit d'entrée, tandis que les droits existants peuvent être abolis, abaissés ou majorés.

De cette façon, le Gouvernement dispose d'un second moyen de protéger l'industrie pour le cas où le contingentement n'y suffirait pas. Il se pourrait, en effet, qu'une mesure inattendue prise par l'étranger ferme totalement ou presque le marché d'une industrie exportatrice. Les termes de la loi sont significatifs de la modération qui imprègne toute la politique hollandaise. Jusqu'à ce jour, le Gouvernement n'a fait usage de cette faculté qu'en réduisant cer-

tains droits d'entrée, pas encore en majorant ces droits.

Reste enfin une loi d'une portée plus grande : celle du 5 août 1933, sur la rétorsion. Elle donne au Gouvernement les pouvoirs de prendre des décisions exceptionnelles contre les pays auxquels la Hollande n'est pas liée par des traités de commerce et qui se comportent avec la Hollande d'une façon moins favorable qu'avec d'autres pays. L'importation de ces pays peut être limitée, interdite ou frappée de droits d'entrée spéciaux. Ce sont de véritables pratiques de représailles.

L'exécution de cette politique est laissée aux soins du Bureau de crise pour l'importation et l'exportation. Celui-ci fut scindé par après, lorsqu'il fut chargé de certaines fonctions relatives au *clearing*, en deux administrations distinctes, l'une consacrée à l'importation, l'autre à l'exportation.

En conclusion, les Pays-Bas n'ont enfreint leur politique libérale qu'à toute extrémité. Ils ne se sont convertis que très tard au principe de la réciprocité qu'ils appliquent maintenant sans avoir abandonné celui de la nation la plus favorisée. C'est seulement après l'échec de la conférence économique et monétaire internationale de Londres en juin 1933 qu'ils se sont ralliés à ce qui, pour beaucoup de Hollandais, est une capitulation. Par ailleurs, le conservatisme du Gouvernement éclate dans l'application de sa nouvelle politique : guerre des tarifs et autres complications du commerce international sont évitées prudemment.

LA CRISE DE LA NAVIGATION
ET LES INSTITUTIONS DE SOUTIEN.

Un long et glorieux passé sur mer, un vaste réseau de colonies, une excellente expérience des affaires ont dévolu à la navigation maritime hollandaise un rôle de tout premier plan dans l'ensemble des pays qui dominent le commerce océanique.

En 1928 encore, le total des importations et des exportations, sans le transit, était de 609 florins par tête d'habitant, tandis qu'en Angleterre ce chiffre n'était que de 538 et en France de 255. Le transit n'est pas moins important et l'on peut dire que c'est en grande partie au commerce de transit que la Hollande doit sa prospérité. Elle est comme un agent de liaison naturel entre un hinterland formidable et les pays d'outre-mer. La marine marchande, les sociétés de transport constituent pour la Hollande une source de richesses intarissable, à condition qu'elles parviennent à s'adapter aux circonstances actuelles. Or, ce fut aux moments critiques une caractéristique de ce petit pays que de savoir consentir aux sacrifices les plus durs pour se maintenir.

Le rôle historique de la marine marchande hollandaise étant en grande partie de servir de transporteur aux autres pays, les armateurs ont dû constamment rechercher la perfection dans les moyens de transport, notamment la spécialisation et le bon marché du fret. En ce qui concerne la spécialisation, les armements hollandais se sont si bien organisés depuis le début de la guerre et par après que leur pays a proportionnellement plus de tonnage qualifié que les autres pays du monde, ainsi qu'il ressort du tableau suivant.

Tonnage qualifié en chiffres absolus et par rapport au tonnage total en 1914, 1925 et 1926 (1).

PAYS	1 ^{er} JUILLET 1914			1 ^{er} JUILLET 1925			1 ^{er} JUILLET 1926		
	Tonnage qualifié	Tonnage total	% du tonnage qualifié au tonnage total	Tonnage qualifié	Tonnage total	% du tonnage qualifié au tonnage total	Tonnage qualifié	Tonnage total	% du tonnage qualifié au tonnage total
	(En millions de T. R. A.)			(En millions de T. R. A.)			(En millions de T. R. A.)		
Grande-Bretagne	5,296	19,257	27,50	6,851	19,441	35,24	7,194	19,400	37,08
Allemagne	1,534	5,429	28,26	0,572	3,074	18,61	0,745	3,111	23,95
France	0,555	2,319	23,93	0,782	3,512	22,26	0,791	3,491	22,66
États-Unis	0,469	5,323	8,81	1,203	15,314	7,85	1,268	14,798	8,57
Pays-Bas	0,443	1,496	29,61	0,997	2,601	38,33	1,004	2,565	39,14
Japon	0,338	1,708	19,79	0,673	3,920	17,18	0,654	3,968	16,48
Italie	0,223	1,668	13,36	0,542	3,029	17,90	0,578	3,241	17,83
Autriche-Hongrie	0,173	1,056	16,38	—	—	—	—	—	—
Russie	0,110	1,054	10,44	—	0,322	—	—	0,323	—
Belgique	0,089	0,352	25,29	0,034	0,543	6,26	0,034	0,507	6,71
Danemark	0,067	0,820	8,17	0,148	1,060	13,96	0,136	1,081	12,58
Espagne	0,063	0,899	7,07	0,086	1,185	7,26	0,086	1,163	7,40
Norvège	0,011	2,505	0,44	0,069	2,681	2,60	0,099	2,842	3,48
Suède	—	1,118	—	0,055	1,301	4,24	0,056	1,338	4,19
Autres pays	0,024	4,053	0,59	0,118	6,661	1,78	0,125	6,958	1,08
TOTAL...	9,394	49,090	19,14	12,130	64,641	18,77	12,771	64,784	19,71

(1) S. HELANDER, *Die internationale Schifffahrtskrise und ihre wirtschaftliche Bedeutung*, Iena, 1928, p. 21.

Ces caractères particuliers ont occasionné, en période de crise internationale, de bien grandes difficultés qui, toutes, se rejoignent en fin de compte sur le plan financier. En premier lieu, le resserrement du commerce international est particulièrement sensible pour une flotte marchande dont la prospérité est fonction de la conjoncture internationale. Ensuite, l'abaissement des frais d'exploitation, allant jusqu'à rendre la marge bénéficiaire négative, est contrarié et rendu pénible par suite de la position monétaire de la Hollande dans le concert des pays qui tiennent le marché du fret. Enfin, l'entretien d'une flotte très spécialisée, comprenant une forte proportion de vapeurs à passagers et de bateaux-citernes, dont l'amortissement doit se faire rapidement, exige d'importantes mises de fonds. Examinons rapidement l'évolution de la marine marchande hollandaise depuis l'année 1929 (7). Dans ses grandes lignes, elle a suivi l'allure générale de la marine mondiale. Celle-ci est revenue en 1935, au point de vue du tonnage, à la situation de 1926. Le montant du tonnage désarmé est descendu un peu sous le niveau de cette année. Enfin, le mouvement portuaire et commercial a suivi dans une mesure à peu près identique. Il ne faudrait cependant pas conclure de là que la navigation maritime se trouve désormais dans une situation identique. Car le rapport entre le tonnage disponible et la quantité de marchandises à transporter est devenu moins favorable. D'un côté, les progrès techniques ont augmenté l'effet utile des unités nouvelles, la vitesse est devenue plus grande, l'outillage portuaire est meilleur. De l'autre côté, il semble que le potentiel de transport ne sera plus le même si une amélioration économique sérieuse devait survenir : la navigation marchande n'en profitera vraisemblablement plus dans une même mesure. Et, à production accrue ne répondra pas nécessairement augmentation du fret. Les changements de structure qui sont survenus sont trop généraux pour qu'il puisse en être autrement : l'autarcie aussi bien que l'expansion subite de certaines contrées ont provoqué un nouveau degré de nivellement au point de vue de l'expansion internationale. Des pays agricoles s'efforcent à une industrialisation rapide. Des pays industriels se tournent depuis des années vers le développement de l'agriculture. Cela et d'autres raisons font que si les chiffres relatifs au tonnage, au mouvement commercial et à l'activité des ports démontrent chacun séparément un retour à la situation de 1926, l'état actuel est encore fort loin d'y ressembler.

Dans le cas de la Hollande, certaines particularités tranchent sur l'évolution générale que nous venons d'esquisser brièvement. La chute du tonnage a été plus forte qu'ailleurs. La flotte hollandaise a diminué de 18 p. c. depuis 1931, ce qui est un record seulement dépassé par la Belgique. Le tonnage de notre pays a fondu de 26 p. c. Mais ce cas ne peut servir

(7) Cf. *Economisch-Statistisch Maandbericht*, I, 1936, nos 5 et 6, pp. 89-92 et 105-110. *Economisch-Statistische Berichten*, XX, 1935, no 1026, pp. 746-749.

d'objet de comparaison. Notre flotte est si peu importante qu'il suffit d'en distraire deux ou trois unités de moyenne importance pour que suive une chute de tonnage proportionnellement considérable. L'on estime à 560.000 unités le tonnage désarmé en Hollande pendant la période envisagée ci-dessus. Il convient cependant de distinguer entre les cargos et navires de passagers d'une part et les bateaux-citernes de l'autre. Ceux-ci ont continué leur marche ascendante, par suite de l'extension que prend la flotte appartenant aux trusts du pétrole. L'accroissement de cette flotte spéciale est proportionnellement plus élevé que celui des bateaux-tanks du monde entier. De 1934 à 1935, le tonnage mondial s'est élargi de 230.000 tonnes, dont 50.000 tonnes pour la Hollande seule. Cette tendance, qui ne semble pas devoir s'arrêter si rapidement, apparaît clairement dans les chiffres que voici :

Bateaux-citernes de 1.000 tonnes reg. angl. et plus (1).

ANNÉE	MONDE		PAYS-BAS	
	Quantité	Tonnage	Quantité	Tonnage
1928.....	1.167	6.544.000	67	228.000
1929.....	1.236	6.988.000	74	261.000
1930.....	1.308	7.536.000	74	270.000
1931.....	1.439	8.550.000	84	336.000
1932.....	1.458	8.809.000	79	335.000
1933.....	1.442	8.757.000	75	321.000
1934.....	1.427	8.668.000	71	313.000
1935.....	1.445	8.896.000	79	366.000

(1) *Economisch-Statistisch Maandbericht*, I, 1936, no 5, p. 93.

Ces progrès partiels, réconfortants en eux-mêmes, font ressortir avec d'autant plus de force la diminution de la flotte marchande proprement dite. Le resserrement de son tonnage s'élève à 625.000 tonnes, pendant la période que nous venons d'envisager.

Il est un autre point pénible pour l'avenir de la flotte hollandaise : sa tendance au vieillissement, qui semble devoir se précipiter au cours des années suivantes. Au vrai, il n'en est pas autrement dans la plupart des autres puissances maritimes continentales, à part la Norvège. Mais les inquiétudes sont plus grandes en Hollande par suite de l'insuffisance des interventions gouvernementales à cet égard, et surtout à cause des difficultés entraînées par la situation économique et monétaire d'où résulte une pénible incompressibilité des frais.

Réduction du tonnage, vieillissement général, mais accélération de la spécialisation, telle est donc l'évolution de la flotte. Qu'il s'agisse de désarmer des navires, de renouveler la flottille ou simplement d'exploiter les lignes existantes, le recours à l'intervention de l'Etat est nécessaire. L'on est d'accord là-dessus en Hollande : ce n'est pas la marchandise qui fait défaut, mais le niveau trop élevé des coûts qui fait obstacle. Les armateurs peuvent à grand-peine soutenir la concurrence avec l'étranger, depuis la chute des prix du fret survenue après 1929. La politique de déflation poursuivie en Hollande ne leur a pas assuré les moyens de se mettre à niveau sans subir de graves pertes.

Sous la pression des circonstances, le Gouvernement, après avoir accordé des soutiens isolés à ces entreprises qui paraissaient vitales pour le bien du pays et chez qui l'épuisement des réserves faisait prévoir une liquidation à bref délai, a élaboré un programme d'assistance à la navigation. Par la loi du 25 juillet 1932, on fonda la B.E.N.A.S., organisation chargée de financer la navigation. Les sociétés qui obtiennent un crédit sont dans l'obligation de prendre des actions de cette société au capital de 5.000.000 de florins et qui emprunte les fonds nécessaires à l'Etat ou sous la garantie de l'Etat.

Avec le temps, la situation ne faisant qu'empirer, l'on en arriva à accorder, par l'entremise de la B.E.N.A.S., des crédits de salaire et de mise hors de service. L'on constate ici une évolution caractéristique dans la nature des crédits accordés. Dans le premier cas, les capitaux octroyés par les sociétés ont la nature juridique d'un prêt à remboursement obligatoire. Dans le second, il s'agit d'une obligation de remboursement purement conditionnelle. Ces crédits-là ont déjà un caractère d'assistance nettement accusé : le remboursement n'aura lieu que si l'exercice pendant lequel le prêt a été accordé est bénéficiaire. Cependant, le prêt porte encore intérêt. Enfin, même l'intérêt, si minime qu'il soit dans le cas précédent, a été aboli dans les avances à fonds perdus auxquelles le Gouvernement a décidé de recourir pendant les années 1935 et 1936. Ces fonds, de 8.000.000 de florins par an, sont accordés en vue de financer les expéditions maritimes au prorata du tonnage transporté et ne doivent être rendus qu'en cas d'exploitation bénéficiaire.

Dans les circonstances présentées, où il est impossible de prévoir les réactions de la conjoncture sur l'évolution future de la navigation maritime, le point de vue du Gouvernement est très défendable. Il limite judicieusement son assistance à cette partie de la marine marchande qui a une importance indéniable pour l'économie du pays.

Le trafic maritime néerlandais est largement secondé par le trafic fluvial qui s'exerce sur un réseau de 27 rivières ou bras de rivières et de 270 canaux ayant une longueur totale de plus de 4.600 kilomètres. Ce réseau est continuellement amélioré. Ses grandes artères sont les voies qui relient Amsterdam et Rotterdam à l'Allemagne, principalement le Rhin. C'est par là que ces ports, comme Anvers, servent de débouché à l'arrière-pays international qui va jusque dans l'Allemagne du Sud, la Suisse et la France de l'Est. Le Rhin est l'apanage exclusif des trois villes susdites. Aucun autre port de l'Europe occidentale ne possède une voie de pénétration comparable. « Les efforts faits en Allemagne pour détourner vers Hambourg le transit d'échanges des pays rhénans n'ont pas réussi. C'est au travers de deux pays étrangers que la grande région industrielle de l'Allemagne trouve son débouché naturel vers la mer » (8).

(8) L. FEBVRE et A. DEMANGEON, *Le Rhin*, Strasbourg, 1931, p. 290.

Malgré cette situation privilégiée, la batellerie hollandaise a subi de rudes assauts depuis la guerre. Pendant le conflit, elle avait enlevé la plus grosse partie du trafic avec l'étranger, ce qui peut sans doute être attribué au fait que les bateaux belges et de nombreux bateaux allemands ont été immobilisés. Cependant, l'avantage n'était que relatif. En chiffres absolus, une chute pénible est survenue. La batellerie a souffert depuis lors d'une crise indépendante de la conjoncture, qui a provoqué une réelle anarchie. L'Etat, après de multiples tentatives pour apporter de l'ordre dans le marché des frets intérieurs et dans la répartition des affrètements entre les bateliers inactifs, a été obligé de prendre des mesures énergiques, condensées dans la loi sur la navigation intérieure de décembre 1928. Cette loi n'a pas dû être appliquée dans ses conditions particulières. Cependant, le malaise dans lequel la batellerie se débat depuis lors ne s'est pas fortement amélioré. D'abord, par suite des crises successives, ensuite parce que l'Allemagne, ne pouvant plus s'adresser aux services des Hollandais à cause des changes défavorables, a enlevé aux ports néerlandais, au profit des siens propres, une grande partie de l'exportation comme de l'importation. Or, cette branche de l'industrie hollandaise dépend, plus peut-être que toutes les autres, de l'évolution industrielle et commerciale de l'Allemagne.

Depuis la dernière crise, le mouvement de la navigation fluviale intérieure n'a fait que diminuer. Le trafic, compté à 11 stations, s'inscrivait à 51,84 millions de tonnes en 1931, à 52,10 millions en 1932, à 48,25 millions en 1933, à 49,42 millions en 1934, à 41,30 millions l'année suivante. Avec le fléchissement du tonnage, la concurrence acharnée, qui sévissait depuis des années, a pris une acuité encore plus grande.

Il y a d'ailleurs à cet égard des causes internes qui accentuent les effets de la crise : l'accroissement de la capacité de transport en batellerie, directement par la construction de nouvelles unités, indirectement par l'amélioration de l'outillage, notamment par la motorisation. En 1922, la flotte intérieure comprenait 1.700 unités motorisées, d'une capacité de 170.000 tonnes. En 1934, elle en comptait 9.822 d'une capacité de 2.426.527 tonnes, soit 70 p. c. du tonnage total. Quant à l'accroissement numérique de la flotte, signalons que 4.437 bateaux, dont la capacité monte à 33 p. c. du tonnage total, ont été construits entre 1922 et 1930, c'est-à-dire entre la hausse qui suivit la guerre et le début de la baisse de 1930 (9). La conclusion, c'est que la conjonction des facteurs de crise et des facteurs d'évolution interne de la batellerie a provoqué des troubles dangereux.

Pour mettre fin à la concurrence acharnée qui se produisait dans la batellerie, une loi sur la répartition du tonnage parmi les bateliers entra en vigueur le 5 décembre 1933. Cette loi prévoyait la constitution

(9) *Economisch-Statistische Berichten*, XX, 1935, no 1030, p. 840.

de commissions d'affrètement ayant pour tâche de prêter leur concours dans la conclusion d'accords pour l'usage ou l'affrètement d'embarcations en cas de transport à l'intérieur des frontières. Prix du fret et valeur de la marchandise sont soumis à leur approbation. Le tonnage est réparti, selon les exigences du transport à effectuer, entre les bateliers qui ont obtenu par là une rémunération plus élevée. Des réglementations spéciales sont appliquées au transport pendant la campagne sucrière pour les bateaux-citernes.

LES DIFFICULTÉS BUDGÉTAIRES.

Les budgets ordinaires des exercices 1931 à 1934 se sont clôturés en déficit respectivement de 45, 76, 55 et 57 millions de florins. Pour les exercices suivants, des estimations sérieuses évaluent le déficit probable à environ 75 et 80 millions de florins (10). Ces déficits ont subsisté malgré des réductions et compressions importantes opérées dans les dépenses. En vérité, la Hollande a d'énormes réserves et son endettement n'est pas excessif, bien qu'il se soit notablement accru au cours des dernières années. La dette publique, montant en 1913 à 1.154 millions de florins — y compris la dette flottante, — s'est enflée par après jusqu'à 3.543 millions en 1922. Depuis lors, la situation s'est assainie. En décembre 1930, le montant de la dette n'atteignait plus que 2.682 millions. Mais actuellement, elle s'inscrit derechef à 3.459 millions.

Cette situation n'est pas désespérée. Elle est sensiblement meilleure que celle de la France. Et la politique du Gouvernement, pour prudente qu'elle soit, est relativement efficace.

Songeons d'abord à la formidable diminution des sources ordinaires de l'impôt : capitaux et revenus. Les chiffres suivants, publiés par le Bureau Central de Statistique, sont révélateurs. La diminution de la fortune nationale, pour autant qu'on puisse la déduire des groupes assujettis à l'impôt sur le capital, lequel s'applique aux fortunes dépassant 16.000 florins, au cours des dernières années, ressort nettement du tableau ci-dessous.

Fortunes assujetties à l'impôt sur le capital aux Pays-Bas.

ANNÉES	Nombre d'imposés	Total des capitaux (En millions de fls)	Montants de l'impôt Fls 1.000
1920-1921	159.440	13.589 (+ 1121)	13.007
1921-1922	166.362	13.284 (— 305)	12.665
1922-1923	161.498	12.324 (— 960)	11.690
1923-1924	162.188	12.183 (— 141)	11.534
1924-1925	164.698	12.214 (+ 31)	11.563
1925-1926	170.271	12.948 (+ 734)	12.282
1926-1927	174.298	13.565 (+ 617)	12.874
1927-1928	177.457	14.073 (+ 508)	13.371
1928-1929	184.853	14.884 (+ 811)	14.150
1929-1930	192.943	15.666 (+ 782)	14.900
1930-1931	197.501	15.623 (— 43)	14.831
1931-1932	194.227	14.300 (— 1323)	13.497
1932-1933	180.907	11.718 (— 2582)	10.926
1933-1934	176.541	11.475 (— 243)	10.677
1934-1935	182.455	11.604 (+ 129)	10.793

(10) A. VAN DOORNINCK. *De toekomst onzer overheidsfinanciën*, De Economist, LXXV, 1936, pp. 356-357.

Les mêmes observations découlent des données relatives aux revenus imposés.

Revenus imposés aux Pays-Bas.

ANNÉES	Nombre d'imposés	Total des capitaux (En millions de fls)	Montants de l'impôt Fls 1.000
1921-1922	1.638.456	4.292 (+ 653)	130.093
1922-1923	1.690.155	4.138 (— 154)	110.987
1923-1924	1.631.980	3.848 (— 290)	94.852
1924-1925	1.624.580	3.761 (— 87)	90.519
1925-1926	1.657.883	3.864 (+ 103)	96.571
1926-1927	1.694.049	3.903 (+ 39)	98.937
1927-1928	1.719.376	3.932 (+ 29)	100.056
1928-1929	1.746.075	4.029 (+ 97)	83.570
1929-1930	1.830.875	4.285 (+ 256)	90.694
1930-1931	1.892.553	4.367 (+ 82)	91.048
1931-1932	1.867.154	4.206 (— 161)	82.670
1932-1933	1.668.161	3.657 (— 549)	65.172
1933-1934	1.484.616	3.157 (— 500)	51.584
1934-1935	1.445.019	3.042 (— 115)	48.860

L'on constate pendant la première crise d'après-guerre (1920-1921 à 1923-1924) une diminution des fortunes de 1.407 millions. La crise et la dépression qui se sont produites par après, ont eu pour conséquence une régression de 4.191 millions, de 1931 à 1934. En 1934-1935, il y a eu une faible amélioration, sans nul doute sous l'influence d'un contrôle fiscal plus rigoureux. Malgré l'accroissement du nombre des fortunes imposables, l'on ne saurait nier, au cours des dernières années, la diminution des grandes fortunes et l'augmentation du nombre des petites : un nivellement par le bas.

La fonte des sources des revenus de l'Etat, allant de pair avec un accroissement des dépenses, a nécessité une augmentation des taux de l'impôt. La charge en devient lourde et gênante. Certains calculs faits par M. Van Doorninck, déjà cité, prouvent qu'elle a doublé par rapport à celle de la crise précédente. Or, en 1924, l'on considèrerait déjà le poids des impôts comme une entrave au redressement économique du pays. Il est vrai que, depuis lors, le coût de la vie a baissé d'environ 25 p. c., ce qui augmente proportionnellement le pouvoir d'achat des biens non récupérés par le fisc. Il n'en reste pas moins que cet avantage est annihilé par le doublement de la charge des impôts. L'assainissement des finances publiques ne peut s'obtenir sans une réduction de cette dernière.

Un autre élément de malaise financier, c'est l'augmentation ininterrompue des dépenses de crise. Pendant les années 1931 à 1933, ces dépenses étaient couvertes par des réserves du *Leeningfonds*. Par après, elles ont été inscrites au budget ordinaire. Cette nouvelle charge n'a cessé de s'alourdir. C'est ainsi que les dépenses relatives à la résorption du chômage valaient, rien que pour l'Etat, 21 millions de florins en 1931, 56 millions l'année suivante, 84 millions en 1933. Ajoutons à cela les frais de soutien accordés à l'agriculture, à l'industrie et à la navigation et, en outre, les pertes subies indirectement par des interventions qui, tels le contingentement, maintiennent les prix à un niveau trop élevé.

CHRONIQUE

Le commerce extérieur du Congo en 1935. — Les statistiques du commerce extérieur du Congo belge pour 1935 marquent un mouvement actif et en progrès.

Les importations se montent à 188.294 tonnes contre 190.410 en 1934, soit une diminution de 1,11 p. c. La valeur de ces importations est passée de 470.263.132 fr. à 613.573.782 francs, soit une majoration de 30,47 p. c. En commerce spécial, les quantités importées sont de 177.546 tonnes contre 163.576, soit une augmentation de 8,54 p. c. et en valeur de 524.592.248 francs contre 377.606.441 francs, soit une augmentation de 38,92 p. c. Les exportations en commerce spécial se montent à 398.983 tonnes contre 336.086, soit une augmentation de 18,71 p. c. La majoration de la valeur de ces exportations est de 42,64 p. c. (1.202.943.444 contre 843.315.648).

La part de la Belgique dans les totaux généraux du commerce spécial de l'année 1935 se monte à 75.939 tonnes pour les importations, soit 42,77 p. c. contre 35,62 p. c. en 1934 et en valeur à 201.077.400 fr., soit 38,33 p. c. contre 41,55 p. c. Quant aux exportations, la part de la métropole est de 268.479 tonnes, soit 54,75 p. c. contre 50,50 p. c. et en valeur 914.369.665 francs, soit 76,01 p. c. contre 74,87 p. c.

On constate une augmentation du tonnage des exportations de cuivre (17.925 tonnes en plus), des palmistes (15.699), des bois (12.691), de l'huile de palme (11.747), coton (3.528), arachides (1.712), étain en lingots (1.687), maïs (1.360), sucre (1.148), riz (965), café (771), caoutchouc d'herbes (281), caoutchouc de plantation (226), jute (173), ivoire (108), fruits frais (89), minerai d'étain (63), peaux (60), raphia (47), ciments (45), minerai d'uranium (41), cire d'abeilles (15), argent (576 kg.), pierres précieuses (2.304.714 carats).

On n'enregistre une régression des exportations que pour 7 produits congolais : copal (901 tonnes en moins), sésame (291), sisal (88), poivre et piments (49), cacao (19), caoutchouc de lianes (8), or (1.368 kg.). Ce dernier produit comprend 953 kg. d'or filonien, 3.495 d'or alluvionnaire et 6.022 kg. d'or fin.

Il y a lieu de remarquer que la diminution des exportations d'or indiquée dans les statistiques officielles ne concorde pas avec la situation réelle. Au début de l'année 1935, les droits de sortie étaient calculés sur la valeur de l'or brut, tandis que dans la suite ils furent cotés sur la valeur de l'or fin. Les 11.838 kg. d'or des exportations de 1934 représentaient de l'or brut, tandis que les 10.470 kg. portés globalement au compte de 1935, dont on déduit une

différence de 1.368 kg., comprennent 6.022 kg. d'or fin. Par conséquent, les exportations d'or fin de la Colonie sont en réalité en progrès.

Le Congo a produit également 12 kg. 372 gr. de palladium.

Si les données pour les minerais sont favorables, le volume total de ce commerce est encore loin d'avoir atteint le montant auquel il peut prétendre.

Les oléagineux sont fermes. Les acheteurs en Europe recherchent le produit et font des offres en Afrique à des prix en hausse. Depuis quinze jours, les oléagineux ont monté d'une centaine de francs avec un marché assez actif.

Il n'en est pas de même pour le café. Le marché est très calme : la situation de cet article sur le marché mondial est toujours incertaine et pleine d'aléa. La politique de valorisation indirecte du Brésil ne réussit en somme qu'à développer la culture du café dans le monde.

Le coton congolais, par contre, reste toujours en faveur. La récolte est estimée à 50.000 tonnes de coton-graine. Prix non seulement stable, mais monté de fr. 8,50 à fr. 9,25 le kilo en ce moment.

L'intervention, il y a trois ans, de la Colonie au profit des compagnies cotonnières est résolue sans perte.

La culture du coton en Amérique du Sud se développe et le marché du coton d'Anvers, inexistant à peu près depuis des années, s'est ranimé sérieusement. Il semble qu'il y aurait intérêt à ce que le coton congolais passe également par ce marché.

* * *

Un observateur ayant voyagé récemment dans la région de Ruwenzori dit : « Vous pénétrez dans la région la plus peuplée qui soit, puisqu'il n'y a pas un mètre carré de sol utilisable, qui ne soit couvert de cultures. De ce fait, l'indigène, très serré, est devenu cultivateur hors ligne. Et on y voit un sol si riche, que dans les grandes bananeraies denses, le noir réussit la gageure de faire pousser, entre les bananiers, du café, et ce café apparaît comme très beau.

» L'indigène, cultivateur excellent ici, soigne très bien son café. Celui-ci ne le cède en rien au produit des meilleures cultures européennes. C'est un fait reconnu par tous les observateurs de bonne foi. »

Ces observations semblent démontrer que la culture du café ne doit aucunement être considérée comme un monopole des plantations européennes, mais il s'agit d'assurer un bon usinage de manière que la qualité du produit à l'exportation soit assurée.

On sait que pour la culture du coton, la question a été résolue d'une façon fort ingénieuse. L'indigène produit le coton brut, l'usine européenne se charge de l'égrener et de le réaliser. Désormais, les importations de produits d'origine japonaise diminuent. Il y a moins d'arrivages. Les usines cotonnières à Léopoldville travaillent à trois équipes. Le noir commence à se rendre compte de la supériorité qualitative des produits de ces usines.

En tout cas, la production du café se développe rapidement au Congo et il est évident que le marché belge ne saurait à bref délai lui suffire comme débouché. Il semble donc qu'elle doit arriver à lutter comme prix de revient avec le café du Brésil.

Nous avons cru utile de publier ces réflexions en vue de porter l'attention sur ce problème et sans vouloir en aucune manière y attacher la portée d'une solution toute faite.

BOURSE DE BRUXELLES

MARCHE DES CHANGES.

Le volume des opérations traitées sur notre marché n'a pas été très important pendant cette quinzaine. Néanmoins, des fluctuations assez importantes ont été enregistrées, notamment dans les cours cotés pour le franc français. Après avoir atteint au plus haut 39,0925, celui-ci a reculé sans transition jusqu'à 39,01875 la veille du 15 août, et termine offert à 39 après Bourse de ce jour. La livre sterling a eu un marché assez irrégulier; elle est d'abord passée progressivement de 29,8050 à 29,84875, puis a rétrogradé jusqu'à 29,81875 pour se relever dans la suite jusqu'à 29,825. Le dollar a été ferme; toutefois, en fin de semaine, sa tendance s'est modifiée et il clôture à 5,92575. Le florin, après avoir maintenu pendant quelques séances le cours de 403,05, a ensuite reculé jusqu'à 402,44. Les cours extrêmes du franc suisse ont été de 193,54 et 193,05. Le reichsmark a été très stable pendant la première semaine autour de 238,80; il a abandonné ce taux pendant les dernières Bourses pour se replier à 238,40. Aucune transaction n'a été enregistrée en peseta; le cours a été ramené par étapes de 80,10 à 77,50, se rapprochant ainsi de ceux officieusement renseignés à l'étranger. Au groupe des changes scandinaves, la couronne suédoise a marqué peu de variations; elle s'est maintenue à 153,70 pendant plusieurs jours; l'Oslo s'est traité entre 149,55 et 149,95, tandis que la devise danoise s'est tenue aux environs de 133,15. La couronne tchécoslovaque ne s'est guère écartée de 24,55. Le zloty a fluctué entre les cours de 111,30 et de 112.

Au marché des devises à terme, le déport sur les 100 francs français a atteint un moment 1,80 belga; une légère détente l'a dans la suite ramené à 1,58. L'écart entre les 100 florins au comptant et à 3 mois a atteint au plus haut 5,80 belgas; actuellement, il n'est plus que de 4,90 belgas. En livre sterling, on a coté 2 1/4 centièmes de belga de perte; le dollar s'est traité à une légère fraction au-dessus du comptant.

Il y a toujours pléthore de disponibilités à court terme. L'argent au jour le jour reste offert, sans contre-partie. L'escompte est demandé hors banque à 1 3/8 p. c. Une émission de bons de la Colonie à 90 jours a été adjugée à 1/2 p. c. l'an.

Le 21 août 1936.

MARCHE DES TITRES.

Comptant.

Bien que le volume d'ordres ne se soit pas amplifié, un certain redressement des cotations s'est opéré pendant la quinzaine du 3 au 18 août. De leur côté, les rentes belges ont aisément maintenu leurs cours.

Aux rentes : 3 p. c. Dette Belge 2^e série, 80,50-79,25; 4 p. c. Dette Belge Unifiée 1^{re} série, 99,80-99,75; 4 p. c. Dette Belge Unifiée 2^e série se répète à 99,80; 3 1/2 p. c. Bons du Trésor à 5 ans, 106,75-106,80; 4 p. c. Emprunt Belge à lots 1932, 567-563; 4 p. c.

Emprunt Belge à lots 1933, 1135-1120; 4 p. c. Dommages de Guerre 1921, 251,50-254; 4 p. c. Dommages de Guerre 1922, 265-270; 4 p. c. Dommages de Guerre 1923, 537-537.

Aux assurances et banques : Assurances Générales sur la Vie, 6300-6075; Banque d'Anvers, 1330-1365; Banque de Commerce se répète à 1005; Banque Nationale de Belgique, 1810-1800; Caisse Générale de Reports et de Dépôts, 2230-2050; Société Nationale de Crédit à l'Industrie, 372,50-375; Brufina, 800-775; part sociale Compagnie Chimique et Industrielle de Belgique, 1260-1250; part de réserve Société Générale de Belgique, 3325-3135.

Aux chemins de fer et canaux : action privilégiée 4 p. c. Société Nationale des Chemins de fer belges, 514-511; action privilégiée Chemins de fer du Katanga, 755-720; action de capital Kivu, 945-955; action privilégiée Vicinaux du Congo, 482,50-495; action privilégiée Braine-le-Comte à Gand, 2275-2250; action de dividende idem, 5850-5825; 1/10 d'action de jouissance Tournai-Jurbise, 2140-2285; Welkenraedt, 23675-22150.

Aux tramways, chemins de fer économiques et vicinaux : action de capital Bruxellois, 1750-1700; action de dividende idem, 5100-5000; 1/20 de part de fondateur Buenos-Ayres, 267,50-287,50; part sociale Le Caire, 392,50-395; action de dividende Pays de Charleroi, 860-862,50.

Aux tramways et électricité (trusts) : part sociale Compagnie Belge de Chemins de fer et Entreprises, 670-640; 1/10 de part de fondateur Electrafina, 522,50-515; action de capital Electrobél, 1800-1710; part de fondateur Electroraïl, 2830-2650; Orientale d'Electricité, 567,50-565; action ordinaire Sofina, 9200-8725.

Aux entreprises de gaz et d'électricité : part sociale Société Bruxelloise du Gaz, 1475-1430; action de dividende Electricité de l'Escaut, 4460-4025; 1/100 de part de fondateur Intercommunale Belge d'Electricité, 1315-1245; 1/10 de part de fondateur Electricité du Nord de la Belgique, 5300-5475; part de fondateur Electricité du Pays de Liège, 3110-3250; part de fondateur Gaz et Electricité du Hainaut, 8725-8625.

Aux industries métallurgiques : part sociale Angleur-Athus, 297,50-270; action de dividende Câbleries et Corderies du Hainaut, 3280-3200; Cockerill, 640-587,50; action de capital Fabrique de Fer de Charleroi, 1460-1370; Fabrique Nationale d'Armes de Guerre, 360-330; Forges de Clabecq, 36400-35300; Forges de la Providence, 12575-11025; Hauts Fourneaux de Thy-le-Château, 2500-2305; Phénix Works, 900-840; 1/10 de part de fondateur Usines et Fonderies de Baume et Marpent, 3840-3300.

Aux charbonnages et fours à coke : Amercœur, 3680-3500; Bonne-Espérance à Lambusart, 2060-2140; part sociale Centre de Jumet, 5325-5250; Gouffre, 10000-9700; Hornu et Wasmes, 2600-2500; Mariemont et Bas-coup, 5200-4950; Maurage, 7200-6925; Noël-Sart-Culpart, 7600-7550; Willem-Sophia, 3260-3110.

Aux zincs, plombs et mines : Maïdan Pek, 240-248; 1/5 d'action privilégiée Nouvelle-Montagne, 290-310; part sociale Overpelt-Lommel et Corphalie, 515-527,50; 1/10 d'action Vieille-Montagne, 1460-1430.

Aux glacières : Auvelais, 24700-24725; Moustier-sur-Sambre, 13300-13000; part sociale Saint-Roch, 19975-20500.

Aux verreries : Hamendes, 252,50-270; part sociale Industrie Mécanique du Verre, 337,50-355; part sociale Libbey-Owens, 540-570.

Aux industries de la construction : action ordinaire Cannon Brand, 1215-1235; Carrières Unies de Porphyre, 5575-5275; action de jouissance Ciments de l'Europe Orientale, 1150-1235; Cimfina, 412,50-422,50.

Aux industries textiles et soieries : part sociale Ensivaloise, 1820-1825; action de dividende Etablissements Américains Gratry, 3745-3920; La Lainière à Verviers, 865-880; Linière La Lys, 6700-6100; part sociale Soie Viscose, 1045-1025; Union Cotonnière, 890-877,50.

Aux produits chimiques : Société Belge de l'Azote série A, 720-700; Oxhydrique Internationale, 460-465; Sogaz, 1735-1625; Vedrin, 860-885.

Aux entreprises coloniales : part de fondateur Auxiliaire Chemins de fer Grands Lacs, 3440-3250; action privilégiée Katanga, 30237,50-29650; action ordinaire idem, 28650-28000; 1/3 d'action de dividende Simkat, 2945-2900; action privilégiée Union Minière du Haut-Katanga, 3035-2925; action de capital Ciments du Katanga, 920-900; Trabeka, 1145-1175; action de capital Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 2000-1940; action de capital Synkin, 635-625.

Aux valeurs de plantations caoutchoutières : part de fondateur Hallet, 3060-2950; part de fondateur Huileries de Sumatra, 1205-1200; part de fondateur Nord de Sumatra, 1220-1180.

Aux alimentations : Glacières de Bruxelles, 1905-1925; Moulins La Royale, 5025-4550; action de jouissance Moulins des Trois-Fontaines, 8975-8800; part sociale Brasseries de Haecht, 2035-2030; Brasseries de Koekelberg, 2850-2750.

Aux industries diverses : part sociale Bougies de la Cour, 1265-1180; part sociale Englebert, 1435-1355; part de fondateur Grands Magasins de l'Innovation, 4750-4625; part de fondateur Etablissements Saint-Sauveur, 1970-1700; action de priorité Papeteries de Belgique, 445-405; action ordinaire Delcroix, 1430-1340; part sociale Papeteries de Saventhem, 1155-1110.

Aux actions étrangères : Molinos Rio de la Plata, 2175-2250; Chade A, B, C, 9775-9325; Sévillane d'Electricité, 975-1000; Ateliers de Construction du Nord de la France, 497,50-470; part de fondateur Chemins de fer Economiques du Nord, 1350-1310; part bénéficiaire Electricité et Gaz du Nord, 8100-7875; part bénéficiaire Electricité de Paris, 10950-10800; Glaces et Verres Spéciaux du Nord de la France, 4575-4250; action de jouissance Société Franco-Belge de Matériel de Chemin de fer, 2375-2250; part bénéficiaire Parisienne, 1935-1880; part de fondateur Exploitations Indes Orientales, 4650-4600; action de capital Huileries de Deli, 4910-4830; part de fondateur Mopoli, 10500-9925.

Terme.

Arbed, 5240-5005; Banque de Paris et des Pays-Bas, 1205-1235; Barcelona Traction, 217,50-199; Brazilian Traction, 352,50-358,75; Chade, 1910-1825; Electrobél, 1790-1720; Gaz du Nord, 495-500; Géomines, 517,50-500; Héliopolis, 1455-1545; Intercommunale Belge d'Electricité, 1050-1000; Pétofina, 600-610; Soengei-Lipoet, 955-950; action privilégiée Union Minière du Haut-Katanga, 3040-2925.

STATISTIQUES

MARCHÉ DE L'ARGENT A BRUXELLES.

I. — Taux officiels et taux « hors banque » (escompte et prêts).

DATES	Taux officiels (B. N. de B.)			Taux « hors banque »		Taux du « call money »		Taux des reports (1)	
	escompte d'acceptat. et de traites domiciliées	escompte de traites non domic. et de promesses	prêts et avances sur fonds publics nationaux	papier commercial	papier financier	en compensation	marché	sur valeurs au comptant	sur valeurs à terme
6 août 1936	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
7 —	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
8 —	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
10 —	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
11 —	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
12 —	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
13 —	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
14 —	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
17 —	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
18 —	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
19 —	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
20 —	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—

(1) Taux de la Caisse Générale de Reports et de Dépôts.

II. — Taux des dépôts en banque.

BANQUES	Compte à vue	Compte de quinzaine	Comptes de dépôts à :					Caisse Gén. d'Épargne et de Retraite	
			1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans et plus	jusque 20.000 francs	au delà de 20.000 fr.
A. Au 20 août 1936 :									
Banque de la Société Générale ..	0,50	1,45	1,65	1,80	1,90	—	—	—	—
Banque de Bruxelles	0,50	1,45	1,65	1,80	1,90	—	—	—	—
Caisse de Reports	0,50	1,47	—	1,80	1,90	—	—	—	—
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	0,50	1,45	1,65	1,80	1,90	2,75	—	—	—
Société Belge de Banque	0,50	1,45	1,65	1,80	1,90	—	—	—	—
Société Nation. de Crédit à l'Ind.	—	—	—	2,—	2,25	2,50	2,50	—	—
<i>Caisse Gén. d'Épargne et de Retr.</i>	—	—	—	—	—	—	—	3,—	2,—
B. Taux annuels et mensuels :									
		(*)	(**)	(**)	(**)	(***)	(***)		
1934	0,92	2,07	2,27	2,33	2,54	3,50	3,84	3,—	2,—
1935	0,60	1,74	1,85	1,97	2,10	3,—	3,25	3,—	2,—
1935 Mai	0,75	1,97	2,—	2,08	2,24	3,—	3,25	3,—	2,—
Juin	0,50	1,70	1,75	1,90	2,—	3,—	3,25	3,—	2,—
Juillet	0,50	1,63	1,75	1,90	2,—	3,—	3,25	3,—	2,—
Août	0,50	1,60	1,75	1,90	2,—	3,—	3,25	3,—	2,—
Septembre	0,50	1,55	1,75	1,90	2,—	3,—	3,25	3,—	2,—
Octobre	0,50	1,54	1,75	1,90	2,—	3,—	3,25	3,—	2,—
Novembre	0,50	1,52	1,75	1,90	2,—	3,—	3,25	3,—	2,—
Décembre	0,50	1,51	1,75	1,90	2,—	3,—	3,25	3,—	2,—
1936 Janvier	0,50	1,51	1,75	1,90	2,—	3,—	3,25	3,—	2,—
Février	0,50	1,51	1,75	1,90	2,—	3,—	3,25	3,—	2,—
Mars	0,50	1,53	1,75	1,90	2,—	3,—	3,25	3,—	2,—
Avril	0,50	1,50	1,66	1,81	1,91	3,—	3,25	3,—	2,—
Mai	0,50	1,51	1,65	1,80	1,90	3,—	3,25	3,—	2,—
Juin	0,50	1,48	1,65	1,80	1,90	3,—	3,25	3,—	2,—
Juillet	0,50	1,48	1,65	1,80	1,90	2,89	3,08	3,—	2,—

(*) Taux du compte de quinzaine à la Caisse Générale de Reports et de Dépôts (deuxième quinzaine du mois).

(**) Moyenne des taux appliqués dans les cinq premières banques mentionnées ci-dessus.

(***) Moyenne des taux appliqués à la Société Nationale de Crédit à l'Industrie.

MARCHE DES CHANGES A BRUXELLES.

I. — Cours quotidiens.

DATES	LONDRES	PARIS	NEW-YORK (câble)	AMSTERDAM	GENÈVE	MADRID (2)	ITALIE (1)	STOCKHOLM	OSLO	COPENHAGUE	PRAGUE	MONTREAL	BERLIN	VARSOVIE	BUCAREST (2)
	1 £ = 48,611 belgas	100 fr. = 39,135 b.	1 \$ = 5,8996 b.	100 fl. = 401,5083 b.	100 fr. = 192,736 b.	100 P. = 192,736 b.	100 lires = 52,5726 b.	100 cr. = 267,689 b.	100 cr. = 267,689 b.	100 cr. = 267,689 b.	100 Kc. = 24,6628 b.	1 \$ = 9,9838 b.	100 M. = 237,946 b.	100 zl. = 112,056 b.	100 lei = 5,9748 b.
6 août 1936.....	29,81625	39,105	5,9375	403,05	193,55	80,10	46,728972	153,725	149,80	133,075	24,55	5,93625	238,78	111,70	4,37
7 —	29,80375	39,09625	5,9370	403,01	193,48	80,—	46,728972	153,70	149,70	133,05	24,55	5,93625	238,80	112,—	4,37
10 —	29,8175	39,0725	5,9330	403,—	193,43	79,50	46,728972	153,70	149,925	133,225	24,57	5,9350	238,80	111,75	4,37
11 —	29,805	39,0725	5,9330	403,05	193,42	79,—	46,728972	153,70	149,725	133,10	24,56	5,93375	238,80	111,75	4,37
12 —	29,8175	39,09	5,9350	403,05	193,51	78,50	46,728972	153,80	149,875	133,20	24,56	5,9325	238,80	111,80	4,37
13 —	29,84875	39,09625	5,93875	403,05	193,54	78,—	46,728972	153,85	149,95	133,325	24,56	5,93875	238,80	111,95	4,37
14 —	29,82625	39,01875	5,9310	402,80	193,05	78,—	46,728972	153,75	149,825	133,20	24,55	5,93	238,72	112,—	4,37
17 —	29,8225	39,08125	5,935	403,—	193,37	77,50	46,728972	153,775	149,95	133,20	24,55	5,9350	238,70	112,—	4,37
18 —	29,81875	39,06	5,93125	402,86	193,35	77,50	46,728972	153,775	149,875	133,20	24,55	5,9350	238,68	111,70	4,37
19 —	29,8325	39,0150	5,9275	402,63	193,15	77,50	46,728972	153,825	149,925	133,35	24,55	5,9270	238,52	111,35	4,37
20 —	29,825	39,01125	5,9265	402,52	193,10	77,50	46,728972	153,70	149,85	133,15	24,55	5,9275	238,44	111,30	4,37

(1) Lire italienne : cours pour exécution de l'article 3 de l'arrêté royal du 11 décembre 1935.

(2) Sans affaires.

II. — Change à terme. (Report « R » ou déport « D » exprimés en belgas.)

DATES	POUR 1 £		POUR 100 FR. FR.		POUR 1 \$		POUR 100 FLORINS	
	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur
<i>à 1 mois :</i>								
6 août 1936.....	—	D 0,0125	D 0,45	—	—	D 0,0005	—	D 1,20
7 —	D 0,009	—	—	D 0,44	pair	—	D 1,40	—
8 —	—	pair	D 0,55	—	pair	—	D 1,50	—
10 —	—	pair	D 0,50	—	pair	—	D 1,50	—
11 —	—	D 0,005	D 0,45	—	—	—	D 1,40	—
12 —	—	D 0,0075	—	D 0,40	—	R 0,001	—	D 1,—
13 —	—	D 0,0100	D 0,40	—	—	R 0,001	—	D 1,20
14 —	D 0,014	D 0,0100	D 0,38	—	—	pair	D 1,20	D 1,10
17 —	D 0,010	—	D 0,34	—	—	—	—	D 1,10
18 —	D 0,010	—	D 0,32	—	—	R 0,0005	D 1,40	—
19 —	D 0,010	—	D 0,40	D 0,35	pair	—	D 1,30	D 1,10
20 —	D 0,008	D 0,005	D 0,37	—	—	—	D 1,30	—
<i>à 3 mois :</i>								
6 août 1936.....	D 0,030	—	—	D 1,65	—	D 0,004	D 5,80	D 5,40
7 —	D 0,025	D 0,020	—	D 1,775	D 0,004	D 0,003	D 5,30	—
8 —	—	pair	D 2,10	—	R 0,004	R 0,007	D 5,60	—
10 —	D 0,010	D 0,0075	D 2,025	—	R 0,005	R 0,007	D 5,60	—
11 —	D 0,015	D 0,0125	D 1,85	D 1,80	R 0,005	R 0,006	D 5,40	—
12 —	D 0,025	D 0,0200	D 1,64	D 1,56	R 0,002	R 0,004	D 5,20	D 4,80
13 —	D 0,0275	D 0,0250	—	D 1,60	R 0,002	R 0,003	D 5,20	D 4,30
14 —	—	D 0,0350	D 1,58	—	pair	R 0,002	—	D 4,90
17 —	D 0,0400	D 0,0300	D 1,60	—	—	R 0,0025	—	D 5,20
18 —	D 0,0325	D 0,0300	D 1,50	D 1,45	—	R 0,002	D 5,20	—
19 —	D 0,0300	D 0,0250	D 1,60	D 1,55	R 0,002	R 0,004	D 5,20	—
20 —	D 0,0250	D 0,0225	—	D 1,58	R 0,003	R 0,004	D 4,90	—
<i>Moyenne des cotations antérieures (à 3 mois) :</i>								
1934	R 0,1027	R 0,1089	R 0,0392	R 0,0475	R 0,0104	R 0,0126	R 0,9057	R 1,0075
1935	D 0,0179	D 0,0129	D 0,6513	D 0,6137	D 0,0066	R 0,0082	D 7,6550	D 7,1861
1935 Mai	D 0,2546	D 0,2381	D 1,1971	D 1,1212	D 0,0429	D 0,0363	D 13,7650	D 12,7220
Juin	D 0,2609	D 0,2520	D 1,5975	D 1,4516	D 0,0327	D 0,0268	D 12,9400	D 12,6700
Juillet	D 0,1660	D 0,1620	D 1,1640	D 1,1310	D 0,0167	D 0,0105	D 11,5440	D 11,9500
Août	D 0,1335	D 0,1288	D 0,8923	D 0,8421	D 0,0118	D 0,0095	D 12,6810	D 11,7910
Septembre	D 0,1132	D 0,1048	D 0,7381	D 0,7080	D 0,0089	D 0,0066	D 15,4050	D 14,1530
Octobre	D 0,1251	D 0,1185	D 0,6320	D 0,5990	D 0,0068	D 0,0057	D 10,7550	D 9,9700
Novembre	D 0,1077	D 0,0997	D 1,2130	D 1,1250	D 0,0075	D 0,0066	D 8,5820	D 7,9930
Décembre	D 0,0859	D 0,0792	D 1,1930	D 1,1290	D 0,0046	D 0,0034	D 7,1670	D 6,6760
1936 Janvier	D 0,0620	D 0,0595	D 1,0920	D 1,0530	D 0,0051	D 0,0033	D 5,4880	D 4,8500
Février	D 0,0094	D 0,0056	D 0,7630	D 0,0740	R 0,0034	R 0,0052	D 3,6090	D 3,2150
Mars	D 0,0003	R 0,0016	D 1,2036	D 1,0960	R 0,0084	R 0,0096	D 3,0320	D 2,8690
Avril	D 0,0363	D 0,0310	D 1,6210	D 1,5920	D 0,0019	D 0,0008	D 3,9220	D 3,5950
Mai	D 0,0643	D 0,0587	D 2,5461	D 2,3929	D 0,0040	D 0,0029	D 5,9263	D 5,8433
Juin	D 0,0878	D 0,0829	D 2,8537	D 2,7416	D 0,0026	D 0,0006	D 9,2050	D 8,9231
Juillet	D 0,0589	D 0,0528	D 1,4389	D 1,4346	R 0,0013	R 0,0015	D 5,2913	D 5,1091

INDICES DES PRIX.

DATES	INDICES SIMPLES DES PRIX DE DÉTAIL EN BELGIQUE (1) (Base : avril 1914 = 100)						INDICES DU COUT DE LA VIE EN BELGIQUE 3 ^e CATÉGORIE (Base : 1921 = 100)			
	Anvers	Bruxelles	Gand	Liège	Pour le royaume		Alimentation	Ensemble		
					en fr.-nouv.	en fr.-or				
1934	plus haut	733	733	665	684	695	(2) 100	(3) —	152	181
	plus bas	676	696	622	636	653	94	—	133	167
	moyenne	696	707	636	653	666	96	—	144	174
1935	plus haut	714	731	665	682	689	99	71	164	187
	plus bas	644	664	587	606	621	89	64	131	164
	moyenne	678	697	627	643	654	94	68	146	175
1935	Mai	661	681	613	626	638	—	66	136	168
	Juin	673	691	622	635	649	—	67	141	172
	Juillet	675	696	626	642	654	—	68	143	174
	Août	685	701	633	649	662	—	69	147	176
	Septembre	695	714	646	663	670	—	70	155	181
	Octobre	708	727	657	674	684	—	71	160	185
	Novembre	714	731	665	682	689	—	71	164	187
	Décembre	705	727	661	676	684	—	71	161	186
1936	Janvier	710	731	662	678	685	—	71	162	186
	Février	710	730	660	674	683	—	71	162	186
	Mars	703	725	653	673	678	—	70	157	183
	Avril	703	726	652	670	677	—	70	155	182
	Mai	702	721	647	665	674	—	70	151	179
	Juin	703	723	654	665	677	—	70	153	181
	Juillet	702	719	653	658	674	—	70	149	178

DATES	INDICES DES PRIX DE GROS								
	Belgique (Ministère de l'Industrie et du Travail) Base : avril 1914	francs-or (2) (3)		Angleterre (B. of Trade) Base : 1930	Allemagne (Statistisches Reichsamt) Base : 1913	Etats-Unis (B. of Labor) Base : 1926	France (Statistique Générale de la France) Base:juil.1914	Pays-Bas (Bur. central de Statistique) Base : 1913	
1934	plus haut	484	70	—	105	101	78	388	80
	plus bas	466	67	—	102	96	72	344	76
	moyenne	473	68	—	104	98	75	366	78
1935	plus haut	582	84	60	91	103	81	357	78
	plus bas	464	67	48	87	101	79	334	73
	moyenne	537	77	56	89	102	80	347	76
1935	Mai	552	—	57	88	101	80	353	75
	Juin	555	—	58	88	101	80	344	75
	Juillet	553	—	57	88	102	79	334	74
	Août	552	—	57	88	102	80	343	73
	Septembre	560	—	58	90	102	81	345	75
	Octobre	574	—	60	91	103	80	350	78
	Novembre	582	—	60	91	103	81	353	78
	Décembre	579	—	60	91	103	81	357	78
1936	Janvier	581	—	60	92	104	81	364	77
	Février	582	—	60	92	104	81	377	77
	Mars	578	—	60	92	104	80	379	76
	Avril	574	—	60	92	104	80	374	75
	Mai	569	—	59	92	104	79	377	75
	Juin	570	—	59	93	104	79	372	76
	Juillet	576	—	60	94			388	

(1) Indice au 15 de chaque mois.
(2) Sur la base du taux de stabilisation de 1926.
(3) Sur la base du taux de dévaluation de 1935.

LA CONSOMMATION EN BELGIQUE.

INDICES DES CHIFFRES D'AFFAIRES
Base : moyenne mensuelle de 1927 = 100 (*).

PÉRIODES	Grands magasins						Magasins à succursales		Coopératives et magasins patronaux					
	Vêtements		Ameublement		Articles de ménage et divers (*)		Alimentation		Boulangerie		Alimentation		Vêtements	
	1934	1935	1934	1935	1934	1935	1934	1935	1934	1935	1934	1935	1934	1935
Août	50	61	65	77	88	115	113	123	55	59	113	118	93	96
Septembre	65	82	84	96	95	115	102	115	54	63	108	114	105	120
Octobre	88	105	94	109	90	112	108	124	58	68	116	131	143	170
Novembre	68	75	76	87	105	126	112	119	55	64	109	118	126	124
Décembre	74	91	99	112	144	160	121	136	63	67	122	134	114	130
	1935	1936	1935	1936	1935	1936	1935	1936	1935	1936	1935	1936	1935	1936
Janvier	55	64	82	95	85	96	107	118	61	68	113	124	123	131
Février	54	68	80	101	84	103	98	114	47	66	105	120	100	109
Mars	89	92	103	114	130	109	115	122	61	67	117	124	155	132
Avril	129	97	166	118	125	107	148	124	54	69	122	127	185	149
Mai	99	96	128	121	106	106	114	123	68	65	112	123	127	142
Juin	93	92	108	107	115	117	108	125	58	58	109	109	112	112
Juillet	70	(1) 66	86	(1) 103	108	(1) 109	122	(1) 152	59		117		111	

(*) Sauf pour les indices des grands magasins (articles de ménage et divers) dont la base est la moyenne mensuelle de 1934.
(1) Indices provisoires.

CONSOMMATION DE TABAC.
(Fabrication et importation.)

PÉRIODES	Cigares	Cigarillos	Ciga- rettes	'Tabacs à fumer, priser et mâcher (tonnes)
	(millions de pièces)			
Année 1934	178	412	4.981	12.786
Année 1935	193	511	4.954	12.938
1932 4 ^e trimestre	70	88	1.374	3.323
1933 1 ^{er} trimestre	68	91	1.425	3.429
2 ^e trimestre	43	73	1.342	2.714
3 ^e trimestre	42	89	1.440	3.161
4 ^e trimestre	50	103	1.318	3.157
1934 1 ^{er} trimestre	44	94	1.138	3.152
2 ^e trimestre	43	101	1.372	3.185
3 ^e trimestre	42	107	1.320	3.257
4 ^e trimestre	49	109	1.151	3.191
1935 1 ^{er} trimestre	41	106	1.085	3.025
2 ^e trimestre	52	137	1.376	3.324
3 ^e trimestre	45	132	1.303	3.264
4 ^e trimestre	54	136	1.190	3.324
1936 1 ^{er} trimestre	48	134	1.177	3.194
2 ^e trimestre	40	126	1.356	3.287

ABATAGES DANS LES PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS
(13 abattoirs).

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres
	1934 Moyenne mensuelle	13.852	850	12.360	32.736
1935 Moyenne mensuelle	16.027	815	13.296	27.340	6.760
1935 Mai	17.606	772	16.515	30.463	3.026
Juin	14.074	639	13.539	25.868	2.029
Juillet	17.010	680	16.070	32.181	2.490
Août	15.912	852	13.973	27.822	3.116
Septembre	16.474	784	11.634	26.822	5.448
Octobre	19.597	891	12.525	25.150	13.324
Novembre	16.317	890	10.334	21.172	13.534
Décembre	16.766	816	10.768	20.337	12.914
1936 Janvier	17.476	920	13.663	23.074	8.871
Février	15.567	788	12.573	21.911	5.607
Mars	15.832	675	14.070	22.649	2.637
Avril	18.234	678	16.906	28.712	3.614
Mai	14.934	621	13.496	25.634	2.195
Juin	14.669	610	12.481	25.736	1.857
Juillet	(1) 17.504	(1) 567	(1) 14.761	(1) 30.464	(1) 2.645

(1) Chiffres incomplets (12 abattoirs sur 13).

PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE EN BELGIQUE (1).
(Centrales de 100 kw. et plus.)

PÉRIODES	Nombre de centrales recensées (total)	PRODUCTION (milliers de kw.h.)				
		Union des exploitations électriques de Belgique	Association des centrales électriques industrielles	Sociétés non affiliées	Régies communales	TOTAL
		1934 Moyenne mensuelle	248 (2)	143.004	164.524	13.464
1935 Moyenne mensuelle	281 (2)	158.713	177.412	18.962	16.234	371.333
1935 Avril	283	149.008	171.069	17.742	13.656	351.475
Mai	283	145.828	180.321	18.474	13.411	358.035
Juin	283	139.046	173.474	18.249	12.304	343.073
Juillet	283	151.006	177.658	19.390	12.387	360.440
Août	283	153.880	180.153	18.457	13.433	365.923
Septembre	282	153.756	174.634	18.540	15.363	362.293
Octobre	281	173.498	197.119	21.538	20.689	412.844
Novembre	281	177.516	185.494	21.651	20.460	405.122
Décembre	281	192.688	193.537	20.420	22.944	429.589
1936 Janvier	351	189.469	197.947	26.541	23.136	437.093
Février	350	170.144	186.730	25.363	20.742	402.979
Mars	350	177.575	198.194	26.557	20.054	422.380
Avril	349	165.839	195.948	25.339	17.714	404.840
Mai	349	156.307	193.307	24.991	14.580	389.185
Juin	349	133.942	142.953	21.508	11.948	310.351

(1) Source : Ministère des Travaux publics.
(2) A fin d'année.

ACTIVITE DE LA CONSTRUCTION.

PÉRIODES	Nombre d'autorisations de bâtir délivrées dans les agglomérations urbaines du pays (53 agglomérations - 115 communes)		
	Constructions	Reconstructions et transformations	Total
Année 1934.....	7.034	16.459	23.493
Année 1935.....	13.036	17.329	30.365
1935 Avril.....	1.630	1.914	3.544
Mai.....	1.667	1.830	3.497
Juin.....	1.567	1.548	3.115
Juillet.....	1.407	1.591	2.998
Août.....	1.200	1.370	2.570
Septembre.....	1.092	1.398	2.490
Octobre.....	1.037	1.572	2.609
Novembre.....	795	1.191	1.986
Décembre.....	602	1.150	1.752
1936 Janvier.....	816	1.235	2.051
Février.....	1.110	1.482	2.592
Mars.....	1.190	1.797	2.987
Avril.....	1.104	1.720	2.824
Mai.....	925 (1)	1.791 (1)	2.716 (1)
Juin.....	798 (2)	1.605 (2)	2.403 (2)

(1) Chiffres incomplets (114 communes sur 115).
(2) Chiffres incomplets (112 communes sur 115).

**DECLARATIONS DE FAILLITE
HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS PREVENTIFS A LA FAILLITE
ET MISES SOUS GESTION CONTROLEE PUBLIEES AU MONITEUR DU COMMERCE BELGE.**

PÉRIODES (13 semaines)	Faillites			Concordats homologués			Gestions contrôlées		
	1934	1935	1936	1934	1935	1936	1934	1935	1936
Première période.....	377	241	151	58	55	29	—	54	29
Deuxième période.....	323	208	155	57	52	34	—	49	37
Troisième période.....	265	133		57	35		—	18	
Quatrième période.....	253	178		48	21		19	31	
Total pour l'année....	1.218	758		220	163		19	152	

STATISTIQUE DU CHOMAGE EN BELGIQUE

Source : Office national du Placement et du Chômage.

MOIS	ASSURÉS EN ÉTAT DE CHOMAGE AU DERNIER JOUR OUVRABLE DU MOIS								TOTAL DES JOURNÉES PERDUES			
	Chiffres absolus				Moyenne pour cent assurés				A		B	
	Chômage complet		Chômage intermittent		Chômage complet		Chômage intermittent					
	1934	1935	1934	1935	1934	1935	1934	1935	1934	1935	1934	1935
Juillet.....	167.979	138.376	175.974	109.049	17,4	15,1	18,2	11,9	1.223	1.046	20,8	17,5
Août.....	164.969	136.139	169.255	106.627	17,1	14,9	17,5	11,7	1.325	1.129	23,5	19,6
Septembre.....	173.118	136.726	156.408	109.125	18,0	14,9	16,2	11,9	1.324	1.026	23,0	17,1
Octobre.....	173.368	130.981	153.422	95.069	18,0	14,5	15,9	10,6	1.218	1.074	20,2	18,7
Novembre.....	193.212	143.407	150.997	93.012	20,2	15,9	15,7	10,3	1.202	1.084	25,0	18,8
Décembre.....	212.713	162.166	167.562	102.174	22,2	17,9	17,5	11,3	1.484	1.134	25,6	20,2
	1935	1936	1935	1936	1935	1936	1935	1936	1935	1936	1935	1936
Janvier.....	223.300	167.083	158.406	99.858	23,6	18,6	16,7	11,1	1.731	1.314	28,8	21,9
Février.....	220.777	168.016	157.160	101.038	23,4	18,6	16,7	11,2	1.707	1.354	28,4	22,6
Mars.....	206.511	138.962	148.408	93.574	21,8	15,6	15,7	10,5	1.628	1.115	27,1	18,6
Avril.....	181.110	116.935	127.419	99.856	19,3	13,1	13,6	11,2	1.283	1.018	22,2	17,0
Mai.....	159.551	109.777	114.534	86.424	17,1	12,2	12,3	9,7	1.258	997	21,8	16,6
Juin.....	146.581	100.838	104.066	99.126	15,8	11,0	11,2	10,8	1.111	901	19,3	15,0

(A) Par mille assurés et par semaine.
(B) En pour cent de l'ensemble des journées qu'auraient pu fournir les assurés.

STATISTIQUE DU CHOMAGE EN BELGIQUE (suite).

Nombre de chômeurs contrôlés. — Moyenne journalière.

Source : Office national du Placement et du Chômage.

MOIS STATISTIQUES	Semaine		Nombre de jours ouvrables	LE ROYAUME		ANVERS		BRABANT		FLANDRE OCCIDENTALE		FLANDRE ORIENTALE		HAINAUT		LIÈGE		LIMBOURG		LUXEMBOURG		NAMUR	
	du	au		Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total
	1936 Mars	—		—	30	163.610	170.759	38.792	39.537	17.966	18.680	22.449	23.678	33.012	35.463	29.439	29.993	14.616	15.981	2.889	2.899	959	959
Avril	—	—	23	148.222	155.322	35.541	36.235	15.743	16.433	19.645	20.849	30.902	33.420	26.975	27.493	13.033	14.407	2.512	2.521	731	731	3.138	3.233
Mai	—	—	23	143.131	151.895	34.497	35.325	15.236	15.988	18.525	19.830	30.172	33.689	26.174	26.756	12.603	14.259	2.367	2.378	609	609	2.948	3.061
Juin	—	—	29	132.374	139.771	29.382	30.107	14.132	14.920	17.125	18.323	27.633	30.230	25.245	25.795	13.119	14.521	2.295	2.305	541	541	2.902	3.029
Juillet	—	—	23	129.858	137.120	31.031	31.785	14.013	14.771	15.566	16.565	27.225	29.836	25.283	25.906	11.348	12.760	2.050	2.059	593	593	2.749	2.845
1936 Juin	1	6	5	134.630	143.248	32.326	33.145	14.056	14.809	17.000	18.291	28.975	32.546	24.476	25.034	12.120	13.622	2.248	2.260	594	594	2.835	2.947
	8	13	6	131.038	140.001	26.648	27.351	14.116	14.972	17.816	19.384	28.951	32.460	26.170	26.764	11.859	13.478	2.170	2.179	543	544	2.765	2.869
	15	20	6	131.420	139.795	26.671	27.376	13.874	14.687	17.336	18.597	27.748	31.016	25.124	25.711	14.720	16.297	2.612	2.626	498	498	2.837	2.987
	22	27	6	134.662	140.285	32.451	33.133	14.409	15.175	16.931	17.938	26.251	27.664	24.442	24.912	14.132	15.252	2.437	2.445	537	537	3.072	3.229
	29	4	6	130.495	136.107	29.302	30.042	14.200	14.945	16.508	17.386	26.467	27.851	25.884	26.426	12.598	13.803	2.002	2.011	542	542	2.992	3.101
Juillet	6	12	6	132.406	139.762	30.303	31.015	14.283	15.055	16.062	17.047	28.188	30.931	26.246	26.862	11.898	13.313	2.054	2.062	564	564	2.808	2.913
	13	18	6	132.527	140.069	31.837	32.576	13.934	14.690	15.846	16.906	27.869	30.605	26.034	26.665	11.502	13.027	2.044	2.054	617	617	2.844	2.929
	20	25	5	127.174	134.203	30.630	31.382	14.106	14.915	14.603	15.631	26.420	28.738	24.929	25.556	11.115	12.475	2.077	2.086	560	560	2.734	2.860
	27	1	6	126.876	133.958	31.286	32.099	13.742	14.452	15.600	16.532	26.291	28.883	23.864	24.481	10.837	12.173	2.026	2.036	624	624	2.606	2.678
Août	3	8	6	128.901	136.115	32.303	33.082	13.473	14.287	16.323	17.371	26.605	29.140	23.787	24.384	11.052	12.405	2.135	2.146	653	653	2.570	2.647

Journées de chômage constatées

(Dimanches non compris.)

Source : Office national du Placement et du Chômage.

(Milliers de journées.)

MOIS STATISTIQUES	Semaine		Nombre de jours ouvrables	LE ROYAUME		ANVERS		BRABANT		FLANDRE OCCIDENTALE		FLANDRE ORIENTALE		HAINAUT		LIÈGE		LIMBOURG		LUXEMBOURG		NAMUR	
	du	au		Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total
	1936 Mai	—		—	23	3.225	3.420	776	795	341	357	409	439	683	762	589	602	292	329	54	55	14	14
Juin	—	—	29	3.775	3.981	831	852	404	428	482	514	788	858	729	744	376	415	67	67	15	15	83	88
Juillet	—	—	23	2.953	3.116	699	717	320	337	354	377	617	675	580	595	259	291	46	46	14	14	64	64
1936 Juin	1	6	5	649	690	150	154	69	73	82	88	140	156	122	125	58	65	11	11	3	3	14	15
	8	13	6	776	827	158	162	84	89	103	111	171	191	157	160	71	81	13	13	3	3	16	17
	15	20	6	779	827	159	164	82	87	100	107	165	183	149	152	88	97	16	16	3	3	17	18
	22	27	6	799	832	193	197	85	90	100	106	155	163	146	149	84	90	15	15	3	3	18	19
	29	4	6	772	805	171	175	84	89	97	102	157	165	155	158	75	82	12	12	3	3	18	19
Juillet	6	12	6	783	826	178	182	85	90	94	100	166	182	157	161	71	79	12	12	3	3	17	17
	13	18	6	784	828	186	191	83	87	94	100	164	180	156	160	68	77	12	12	4	4	17	17
	20	25	5	630	664	150	154	70	74	73	78	131	142	124	127	55	62	10	10	3	3	14	14
	27	1	6	756	798	185	190	82	86	93	99	156	171	143	147	65	73	12	12	4	4	16	16
Août	3	8	6	766	808	189	194	80	85	97	103	159	173	142	146	66	74	13	13	4	4	16	16

ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.

I. — Recettes et dépenses d'exploitation (millions de francs).

PÉRIODES	RECETTES				DÉPENSES	EXCÉDENT	COEFFICIENT D'EXPLOITATION
	Voyageurs	Marchandises	Produits extraordinaires	Ensemble			
1934 Moyenne mensuelle	59,3	121,3	4,0	184,6	188,6	— 4,0	102,16
1935 Moyenne mensuelle	62,8	117,6	4,0	184,4	177,9	6,5	96,45
1935 Mai	57,0	120,8	3,2	181,0	177,3	3,7	97,95
Juin	69,8	110,7	3,5	184,0	173,1	10,9	94,04
Juillet	78,9	111,7	4,5	195,1	178,4	16,7	91,45
Août	94,7	112,9	3,8	211,4	177,7	33,7	84,04
Septembre	85,2	115,8	3,7	204,7	175,3	29,4	85,62
Octobre	62,8	134,1	4,3	201,2	186,6	14,6	92,72
Novembre	49,7	121,0	3,8	174,5	180,1	— 5,6	103,20
Décembre	54,4	119,7	4,8	178,9	176,2	2,7	98,48
1936 Janvier	54,5	118,3	6,7	179,5	185,2	— 5,7	103,16
Février	49,1	114,5	3,9	167,5	182,1	— 14,5	108,67
Mars	52,5	128,8	4,1	185,4	182,1	3,3	98,21
Avril	58,9	121,6	4,1	184,6	186,1	— 1,5	100,82
Mai	62,2	118,1	3,4	183,7	186,6	— 2,9	101,57
Juin	57,9	95,9	3,7	157,5	184,6	— 27,1	117,21
Juillet (chiffres provisoires)	75,2	125,2	4,4	204,8	192,8	12,0	94,14

II. — Nombre de wagons fournis à l'industrie (*).

**III. — Statistique du trafic.
1° Trafic général.**

PÉRIODES	A) Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations belges, y compris ceux pour le transport de houille, coke et briquettes.				VOYAGEURS		GROSSES MARCHANDISES				
	A	B	C	A + C	Nombre (milliers)	Voyageurs-km. (millions)	Tonnes transportées (milliers)	Tonnes-km. (millions)			Total
								Service interne belge	Service international	Transit	
1934 Moyenne mensuelle	352.943	102.457	86.401	439.344	14.733	406	4.684	156	141	77	374
1935 Moyenne mensuelle	375.054	114.607	84.647	459.701	15.139	426	4.889	170	154	72	396
1935 Mai	383.876	117.150	88.213	472.089	14.382	416	5.040	186	156	77	419
Juin	358.117	111.237	83.418	441.535	14.281	462	4.726	165	151	74	390
Juillet	372.309	103.076	80.454	452.763	15.422	516	4.716	161	152	65	378
Août	377.744	106.521	94.188	471.932	15.930	574	5.022	173	166	69	408
Septembre	385.125	123.784	95.136	480.261	15.831	497	5.251	185	161	66	412
Octobre	459.944	142.492	94.446	554.390	15.237	429	5.928	208	181	78	467
Novembre	430.686	128.257	83.799	514.485	13.885	381	5.395	186	164	73	423
Décembre	386.141	134.921	84.131	470.272	14.757	409	5.055	174	186	78	438
1936 Janvier	392.424	137.917	80.663	473.087	15.222	426	5.154	184	186	62	432
Février	372.486	122.303	80.782	453.268	13.614	372	4.920	179	164	69	412
Mars	420.322	130.086	86.977	507.299	15.280	441	5.563	204	183	69	456
Avril	395.174	122.491	83.824	478.998	15.028	465	5.215	185	170	72	427
Mai	386.853	115.489	87.659	474.512	14.742	473	5.197	178	173	81	432
Juin	310.087	78.756	70.275	380.362	14.908	464	3.767	141	125	59	325
Juillet	413.502	128.753	91.117	504.619							

(*) Les chiffres se rapportent aux wagons chemins de fer et particuliers.

III. — Statistique du trafic (suite)
2° Transport des principales marchandises (grosses marchandises).

A. — Ensemble du trafic.

PÉRIODES	NOMBRE DE TONNES (milliers)										TOTAUX
	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construct., verres et glaces	Produits de carrières sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtements	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétroles, brais et goudrons	Divers	
1934 Moyenne mens.	384	1.910	349	497	410	609	49	150	56	270	4.684
1935 Moyenne mens.	348	2.016	412	497	426	637	57	154	59	282	4.889
1933 Juin	235	1.749	309	440	436	628	47	109	58	255	4.266
Septembre	291	1.962	316	447	441	637	64	185	58	295	4.696
Décembre	437	2.425	330	475	311	268	55	159	63	225	4.748
1934 Mars	310	2.063	329	523	445	643	47	228	60	323	4.971
Juin	231	1.744	354	572	448	711	34	105	55	262	4.516
Septembre	268	2.114	372	487	437	699	56	177	52	288	4.950
Décembre	332	1.854	389	515	291	459	46	156	60	272	4.374
1935 Mars	276	1.840	399	467	369	586	44	205	61	297	4.544
Juin	201	1.988	398	533	465	672	37	118	56	258	4.726
Septembre	258	2.117	416	492	493	845	131	143	59	297	5.251
Décembre	326	2.236	449	564	378	525	47	162	61	307	5.055
1936 Mars	298	2.276	453	536	541	734	50	215	68	392	5.563
Juin	227	1.486	327	355	367	556	29	128	53	239	3.767

B. — Service interne belge.

PÉRIODES	NOMBRE DE TONNES (milliers)										TOTAUX
	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construct., verres et glaces	Produits de carrières sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtements	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétroles, brais et goudrons	Divers	
1934 Moyenne mens.	277	1.346	9	117	261	465	10	73	24	214	2.790
1935 Moyenne mens.	248	1.444	10	134	269	505	12	80	25	222	2.949
1935 Avril	160	1.396	6	153	308	512	8	96	25	226	2.890
Mai	140	1.534	20	161	327	572	8	73	30	217	3.082
Juin	116	1.409	10	143	309	523	7	68	25	207	2.817
Juillet	143	1.314	9	151	301	585	9	73	25	217	2.827
Août	170	1.372	11	137	305	641	29	76	22	220	2.983
Septembre	172	1.507	11	130	325	701	33	71	23	221	3.194
Octobre	677	1.643	11	140	283	584	9	88	27	235	3.697
Novembre	730	1.456	10	120	226	461	8	60	24	251	3.346
Décembre	203	1.531	12	155	221	406	8	83	25	230	2.874
1936 Janvier	167	1.676	13	166	261	403	8	98	26	244	3.062
Février	147	1.593	9	155	282	393	7	105	27	239	2.957
Mars	170	1.627	14	177	387	577	10	131	28	298	3.419
Avril	153	1.478	9	165	318	612	10	87	33	268	3.133
Mai	123	1.426	8	163	358	622	7	77	29	244	3.047
Juin	141	997	14	107	246	442	6	70	23	183	2.229

MOUVEMENT DES PRINCIPAUX PORTS BELGES.

PÉRIODES	PORT D'ANVERS (1).											
	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE					
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES			SORTIES		
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de stères)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de stères)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)
chargés				sur lest								
1934 Moyenne mensuelle	859	1.711	889	710	150	850	3.764	1.232	372	3.614	1.157	249
1935 Moyenne mensuelle	927	1.836	926	780	146	1.010	3.770	1.271	420	3.593	1.199	270
1935 Mai	979	1.865	826	814	129	955	3.889	1.262	420	3.793	1.243	196
Juin	935	1.788	879	767	174	1.002	3.667	1.215	423	3.616	1.150	225
Juillet	942	1.866	1.125	801	159	1.108	3.939	1.250	453	3.828	1.287	397
Août	986	1.971	946	819	159	910	3.974	1.324	347	3.786	1.236	261
Septembre	977	1.905	1.073	772	166	1.111	3.926	1.372	407	3.526	1.181	346
Octobre	1.026	2.003	1.180	886	183	1.245	4.157	1.486	493	3.980	1.412	379
Novembre	952	1.895	926	792	152	1.155	3.717	1.315	406	3.545	1.257	353
Décembre	1.025	2.077	1.223	830	185	1.221	3.917	1.434	524	3.568	1.268	345
1936 Janvier	931	1.985	1.051	793	150	1.267	3.832	1.231	353	3.593	1.470	317
Février	891	1.821	916	782	141	989	3.643	1.219	303	3.409	1.093	274
Mars	1.050	2.054	967	836	156	1.111	4.086	1.367	390	3.912	1.294	260
Avril	983	1.951	1.025	852	156	1.092	3.836	1.310	411	3.702	1.266	328
Mai	1.026	2.112	1.073	840	164	1.046	3.886	1.325	382	3.757	1.280	356
Juin	519	999	653	371	108	417	2.797	908	256	2.478	779	232
Juillet	1.010	1.853		876	147							

PÉRIODES	PORT D'ANVERS (1).				PORT DE GAND (2).							
	NAVIRES DÉARMÉS (à fin de mois)				NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE	
	Nombre de navires		Tonnage (milliers de tonnes de jauge)		ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)	
	total	dont navires belges	total	dont navires belges	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Entrées	Sorties
1934 Moyenne mensuelle	37	22	137	59	161	171	197	161	172	84	121	109
1935 Moyenne mensuelle	20	14	61	42	146	161	175	146	160	72	118	121
1935 Ma	20	14	57	38	134	146	172	123	134	53	151	137
Juin	19	14	56	40	146	170	192	145	171	70	105	132
Juillet	20	14	58	41	133	150	191	139	153	54	102	112
Août	19	14	58	43	156	178	153	156	182	56	104	124
Septembre	22	18	69	57	139	149	198	130	133	70	131	162
Octobre	15	11	49	37	144	160	168	149	167	71	126	125
Novembre	12	9	46	34	155	203	196	161	204	83	123	111
Décembre	8	5	27	19	155	170	196	149	160	80	129	105
1936 Janvier	11	7	37	25	186	213	224	184	221	94	108	144
Février	12	7	39	27	180	179	194	185	176	116	138	101
Mars	12	7	45	27	176	166	207	176	175	104	141	127
Avril	12	7	43	26	169	157	191	169	158	95	147	126
Mai	9	7	36	28	174	183	206	175	182	96	164	140
Juin	9	6	37	25	140	150	186	140	153	93	133	115
Juillet	9	6	37	25	178	191		171	180			

(1) Chiffres communiqués par le capitaine du port d'Anvers.
 (2) " " " " par l'Administration du port de Gand.

MOUVEMENT DES PRINCIPAUX PORTS BELGES (suite).

PÉRIODES	PORTS DE BRUGES ET DE ZEEBRUGGE (1)						PORT DU GRAND-BRUXELLES (2)						
	NAVIGATION MARITIME				NAVIGATION FLUVIALE		NAVIGATION MARITIME					NAVIGATION FLUVIALE	
	Nombre de navires entrés	Tonnage des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)		MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)		ENTRÉES			SORTIES		MARCHANDISES entrées et sorties (milliers de tonnes métriques)	
			Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	March. (milliers de tonnes métrig.)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)		March. (milliers de tonnes métrig.)
1934 Moyen. m..	97	120	43	19	15	4	74	40	32	73	40	39	427
1935 Moyen. m..	132	160	35	27	16	2	74	36	20	74	36	38	448
1935 Mai	109	115	22	19	18	3	70	35	21	71	33	19	453
Juin	122	143	19	22	16	6	78	34	20	75	30	29	447
Juillet ...	182	240	28	26	18	1	81	35	22	87	39	34	465
Août	217	284	50	38	15	1	85	39	17	83	37	46	525
Septembre.	144	170	45	31	14	2	76	36	18	75	38	45	460
Octobre...	131	166	47	25	15	3	60	28	18	64	30	35	496
Novembre.	129	177	33	40	14	3	81	36	23	78	34	41	440
Décembre.	132	188	35	47	15	3	77	45	17	79	46	53	493
1936 Janvier ..	133	175	42	29	14	4	70	40	12	67	40	51	493
Février ...	119	145	36	32	15	3	67	32	10	76	39	54	441
Mars.....	131	161	56	24	18	3	74	37	10	63	33	46	519
Avril	113	130	31	21	5	1	71	33	11	73	34	49	405
Mai.....	119	123	36	22	9	3	77	33	17	71	31	42	489
Juin.....	184	200	33	41	13	1	85	37	25	88	38	47	445
Juillet	202	270					77	43	19	78	41	54	514

(1) Sources : Compagnie des Installations maritimes de Bruges et *Bulletin du Commerce avec les pays étrangers*.
 (2) Source : Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles.

ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION EN BELGIQUE.

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES			
	BRUXELLES ET PROVINCE			BRUXELLES		COMPTANT			TERME
	Nombre de chambres à la fin de la période	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de séances	Nombre de participants à la fin de la période	Montant des liquidations (millions de francs)	Montant des liquidations (millions de francs)
1934 Moyenne mensuelle	38 (2)	329	22.352	157	16.606	20	250 (2)	328	46
1935 Moyenne mensuelle	38 (2)	324	24.997	157	18.548	20	250 (2)	785	73
1935 Mai	38	351	38.507	170	29.940	21	250	1.837	112
Juin	38	323	24.980	157	18.519	19	250	1.192	97
Juillet	38	338	22.082	164	16.073	21	250	664	60
Août	38	300	23.252	144	17.574	19	250	488	56
Septembre	38	293	19.396	141	13.924	20	250	482	47
Octobre	38	335	21.562	160	15.420	23	250	707	57
Novembre	38	314	22.757	152	16.746	19	250	891	97
Décembre	38	324	23.950	155	17.553	20	250	723	65
1936 Janvier	38	337	26.239	164	19.880	21	250	1.136	89
Février	38	313	24.769	151	18.606	19	250	1.477	143
Mars.....	38	324	25.913	156	19.004	22	250	1.114	112
Avril.....	38	316	24.793	152	18.725	20	280	605	73
Mai.....	38	321	28.535	155	22.055	19	280	635	76
Juin.....	38	314	26.749	155	20.550	20	280	626	75
Juillet	38	328	24.540	157	18.190	21	280	684	86

(1) Dans ce montant, les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois.
 (2) Au 31 décembre

MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX EN BELGIQUE.

(Millions de francs.)

PÉRIODES	Nombre de comptes à la fin de la période	Avoir global (moyenne journalière)	Crédits		Débits		Mouvement général	Pourcentage des opérations sans emploi de numéraire
			Versements	Virements	Chèques et divers	Virements		
1934 Moyenne mens..	(*) 348.411	2.635	3.349	8.170	3.306	8.176	23.000	87,4
1935 Moyenne mens..	(*) 368.902	2.853	3.800	9.295	3.797	9.296	26.188	88,0
1935 Mai	357.498	2.782	4.153	9.876	4.159	9.867	28.054	88,3
Juin	358.264	2.816	3.584	8.887	3.603	8.891	24.965	87,8
Juillet	359.639	2.799	3.865	9.237	3.850	9.215	26.167	87,0
Août	361.012	2.895	3.970	9.390	3.673	9.384	26.417	88,3
Septembre	362.460	2.907	3.522	8.881	3.636	8.898	24.936	88,2
Octobre	364.249	3.061	4.309	10.381	4.236	10.385	29.310	87,7
Novembre	365.928	3.104	3.831	9.640	3.731	9.642	26.844	88,4
Décembre	368.902	3.205	4.169	10.500	4.171	10.507	29.346	88,6
1936 Janvier	371.773	3.178	4.584	11.151	4.567	11.136	31.439	88,3
Février	374.411	3.139	3.660	9.464	3.774	9.463	26.362	85,5
Mars	376.212	3.068	4.143	9.922	3.965	9.941	27.971	88,6
Avril	377.047	3.251	3.988	9.780	3.982	9.763	27.513	87,7
Mai	377.919	3.198	4.138	10.192	4.140	10.183	28.653	86,8
Juin	379.061	3.216	3.799	9.544	3.900	9.523	26.765	88,4
Juillet	379.659	3.226	4.444	10.219	4.261	10.216	29.140	87,8

(*) Au 31 décembre.

CAISSE GENERALE D'EPARGNE (sous la garantie de l'Etat).

Dépôts sur livrets (particuliers exclusivement) (1)

(milliers de francs).

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à la fin de la période (2)	Nombre de livrets à fin d'année
Année 1934	2.413.296	2.213.555	199.741	10.452.043	5.456.620
Année 1935	2.705.596	2.863.003	— 157.407	10.584.394	5.559.726
1935 Mai	269.449	245.793	23.656	10.046.133	
Juin	248.201	194.213	53.988	10.100.121	
Juillet	264.511	191.103	73.408	10.173.529	
Août	224.386	194.625	29.761	10.203.290	
Septembre	186.235	192.086	— 5.851	10.197.439	
Octobre	214.062	218.643	— 4.585	10.192.854	
Novembre	236.294	178.379	57.915	10.250.769	
Décembre	245.030	201.173	43.856	10.584.394	
1936 Janvier	342.616	187.043	155.573	10.739.967	
Février	262.681	204.155	48.526	10.788.493	
Mars	182.211	288.985	— 106.774	10.681.719	
Avril	233.098 (3)	187.880 (3)	45.218 (3)	10.712.047 (3)	
Mai	247.668 (3)	205.051 (3)	42.617 (3)	10.754.664 (3)	
Juin	230.226 (3)	190.225 (3)	40.001 (3)	10.794.665 (3)	
Juillet	272.964 (3)	195.218 (3)	77.746 (3)	10.872.411 (3)	

(1) Les chiffres du présent tableau ne donnent que les mouvements de l'épargne pure.

(2) Les soldes des années 1934 et 1935 et celui de décembre 1935 comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

(3) Chiffres approximatifs provisoires.

Banque Nationale de Belgique

Principaux postes des situations hebdomadaires.

(Milliers de francs.)

ACTIF	30-12-1913	22-8-1935	23-7-1936	30-7-1936	6-8-1936	12-8-1936	20-8-1936
Encaisse :							
Or	306.377	17.470.683	18.700.921	18.680.599	18.644.789	18.674.876	18.634.652
Traites et disponibilités « or » sur l'étranger.....	170.328	—	—	—	—	—	—
Portefeuille-effets sur la Belgique et valeurs-or sur l'étranger	603.712	6.940.532	7.053.177	7.064.504	6.982.410	7.029.885	7.035.953
Avances sur fonds publics	57.901	630.426	386.060	384.537	375.794	369.567	375.076
Bons, annuités et titres d'obligations du Trésor belge (lois du 27-12- 1930 et du 19-7-1932).....	—	811.622	786.214	786.214	786.214	786.214	786.214
PASSIF							
Billets en circulation	1.049.762	20.500.866	22.056.774	22.310.077	22.439.054	22.461.349	22.349.589
Comptes courants particuliers	88.333	5.700.822	5.230.356	4.874.171	4.702.559	4.720.888	4.749.859
Compte courant du Trésor	14.541	85.856	76.346	162.174	68.798	96.059	156.963
Total des engagements à vue...	1.152.636	26.287.544	27.363.476	27.346.422	27.210.411	27.278.296	27.256.411
Rapport de l'encaisse aux engagements à vue	41,36 %	66,46 %	68,34 %	68,31 %	68,52 %	68,46 %	68,37 %
Taux d'escompte de traites acceptées.	5,— %	2,— %	2,— %	2,— %	2,— %	2,— %	2,— %
Taux des prêts sur fonds publics.....	5,— %	3,— %	3,— %	3,— %	3,— %	3,— %	3,— %

Rapport des effets impayés aux effets présentés à l'encaissement par la Banque Nationale de Belgique.

PÉRIODES	NOMBRE DES			MONTANT DES		
	Effets présentés	Effets impayés	%	Effets présentés	Effets impayés	%
	(milliers de francs)					
Année 1934	1.025.555	80.082	7,81	7.393.372	134.819	1,82
Année 1935	1.029.185	65.523	6,37	8.869.585	102.956	1,16
1935 Mai	111.605	6.267	5,62	1.028.989	10.860	1,06
Juin	90.287	4.906	5,43	990.993	7.507	0,76
Juillet	72.666	3.862	5,31	533.325	5.266	0,99
Août	67.304	4.193	6,23	495.243	6.077	1,23
Septembre	63.349	4.262	6,73	330.045	5.933	1,80
Octobre	68.751	3.813	5,55	413.561	5.670	1,37
Novembre.....	69.841	3.774	5,40	470.696	5.252	1,12
Décembre	70.063	4.427	6,32	351.088	6.054	1,72
1936 Janvier	67.578	4.256	6,30	442.821	5.725	1,29
Février	62.699	3.884	6,19	342.965	4.932	1,44
Mars	70.533	4.341	6,15	384.204	6.185	1,61
Avril	79.506	4.711	5,93	418.213	6.423	1,54
Mai	83.943	5.060	6,03	441.003	7.153	1,62
Juin	84.653	5.348	6,32	401.769	7.049	1,75
Juillet.....	80.972	5.238	6,47	419.913	6.741	1,61

Banque du Congo Belge

Principaux postes des situations mensuelles (milliers de francs).

ACTIF	31-12-1927	31-5-1935	31-12-1935	31-1-1936	29-2-1936	31-3-1936	30-4-1936	31-5-1936
Encaisse-or :								
Lingots et monnaies d'or	24.818	85.825	85.825	85.825	85.825	85.825	85.825	85.825
Devises-or sur l'étranger	28.768	—	45.035	45.035	50.035	45.035	45.035	45.035
Encaisses diverses et avoirs en banque	78.031	305.076	265.288	298.922	315.873	275.925	244.106	260.996
Effets sur la Colonie, la Belgique et l'étranger	263.880	158.161	150.250	120.539	120.241	118.377	142.268	151.146
Débiteurs (1)	163.234	56.086	164.538	177.102	172.592	174.109	160.860	176.587
PASSIF								
Billets en circulation	124.619	114.808	252.119	263.854	262.691	257.499	253.037	256.364
Créditeurs :								
à vue	222.030	426.830	377.881	388.458	423.903	401.458	392.871	428.209
à terme	68.465	78.368	76.489	76.053	75.566	63.358	63.939	62.860
Rapport de l'encaisse en valeurs-or à la circulation fiduciaire	42,99 %	74,76 %	51,90 %	49,60 %	51,72 %	50,82 %	51,72 %	51,04 %

(1) Nouvel intitulé de la rubrique, depuis le 31 octobre 1935; avant cette date, ce poste était dénommé « comptes courants ».

TAUX D'ESCOMPTE DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION.

	depuis le	P. o.		depuis le	P. o.
Allemagne	22 septembre 1932	4,—	Hongrie	29 août 1935	4,—
Autriche	9 juillet 1935	3,50	Indes	30 novembre 1935	3,—
Belgique	16 mai 1935	2,—	Italie	18 mai 1936	4,50
Bulgarie	15 août 1935	6,—	Japon	7 avril 1936	3,285
Danemark	22 août 1935	3,50	Lettonie	1 ^{er} janvier 1933	5,50
Dantzig	20 octobre 1935	5,—	Lithuanie	1 ^{er} juillet 1936	5,50
Espagne	9 juillet 1935	5,—	Norvège	24 mai 1933	3,50
Estonie	1 ^{er} octobre 1935	4,50	Pologne	26 octobre 1933	5,—
États-Unis (Federal Reserve Bank of New-York)	2 février 1934	1,50	Portugal	11 mai 1936	4,50
Finlande	3 décembre 1934	4,—	Roumanie	15 décembre 1934	4,50
France	10 juillet 1936	3,—	Suède	1 ^{er} décembre 1933	2,50
Grande-Bretagne	30 juin 1932	2,—	Suisse	3 mai 1935	2,50
Grèce	14 octobre 1933	7,—	Tchécoslovaquie	1 ^{er} janvier 1936	3,—
Hollande	7 juillet 1936	3,—	Yougoslavie	1 ^{er} février 1935	5,—

Banque des Règlements Internationaux, à Bâle

SITUATION

ACTIF

en milliers de francs suisses au pair monétaire.

PASSIF

		Au 30 juin 1936	%	An 31 juillet 1936	%			Au 30 juin 1936	%	An 31 juillet 1936	%
I. Or en lingots.....		37.334	5,6	29.870	4,6	I. Capital :					
						Capital autorisé et émis : 200.000 actions de 2.500 fr. suisses-or chacune.....	500.000			500.000	
						Actions libérées de 25 p. c.	125.000	18,9		125.000	19,1
II. Encaisse :						II. Réserves :					
A la banque et en compte courant dans d'autres banques		8.563	1,3	13.145	2,0	1° Fonds de réserve légale	3.784			3.784	
						2° Fonds de réserve de dividendes	6.092			6.092	
						3° Fonds de réserve générale	12.183			12.183	
							22.059	3,3		22.059	3,4
III. Fonds à vue placés à intérêts.....		16.867	2,6	21.928	3,3	III. Engagements à long terme :					
						1° Compte de Trust des annuités	154.069	23,3		154.529	23,6
						2° Dépôt du gouvernement allemand	77.029	11,6		77.264	11,8
						3° Dépôt du gouvernement français (Sarre)	2.031	0,3		2.031	0,3
						4° Fonds de garantie du gouvern. français	61.930	9,4		61.930	9,4
							295.049			295.754	
IV. Portefeuille réescomptable:						IV. Dépôts à court terme et à vue (diverses monnaies) :					
1° Effets de commerce et acceptations de banque		151.925	23,0	121.472	18,5	1° Banques centrales pour leur compte :					
2° Bons du Trésor		180.922	27,4	203.020	31,0	a) A trois mois au maximum	117.466	17,8		119.072	18,2
		332.847		324.492		b) A vue	22.476	3,4		25.862	3,9
							139.942			144.934	
V. Fonds à terme placés à intérêts:						2° Banques centrales pour le compte d'au- tres déposants :					
A trois mois au maximum		39.956	6,0	38.699	5,9	a) A 3 mois au maximum.....					
						b) A vue					
							10.606	1,6		6.055	0,9
VI. Effets et placements divers :						3° Autres déposants :					
1° A 3 mois d'échéance au maximum :						a) A 3 mois au maximum.....	28	0,0		606	0,1
a) Bons du Trésor		21.229	3,2	22.759	3,5	b) A vue	257	0,0		135	0,0
b) Placements divers		30.814	4,7	32.281	4,9		285			741	
2° De 3 à 6 mois d'échéance :						V. Dépôts à vue (or).....	25.494	3,9		24.057	3,7
a) Bons du Trésor		23.164	3,5	24.432	3,7						
b) Placements divers		94.778	14,3	62.849	9,6	VI. Bénéfices à répartir le 1^{er} juillet 1936 :					
3° A plus de 6 mois d'échéance :						1° Dividende payable aux actionnaires, au taux de 6 % par an.....	7.500				
a) Bons du Trésor		45.943	6,9	43.125	6,6	2° Participation des déposants à long terme d'après l'article 53 (e) des Statuts.....	494				
b) Placements divers		1.768	0,3	34.096	5,2		7.994	1,2			
		217.696		219.542		VII. Divers :					
VII. Autres actifs :						1° Garantie reçue de Banques centrales sur effets cédés (comme ci-contre)	1.351	0,2		1.386	0,2
1° Garantie reçue de Banques centrales sur effets cédés (comme ci-contre)		1.351	0,2	1.385	0,2	2° Autres postes	33.698	5,1		35.696	5,4
2° Autres postes		6.854	1,0	6.622	1,0		35.049			37.082	
		8.205		8.007		TOTAUX...	661.468	100,-		655.682	100,-
TOTAUX...		661.468	100,-	655.682	100,-						

NOTE. — L'or détenu en garde sous dossier pour le compte de banques centrales et les fonds détenus pour le service des emprunts internationaux dont la Banque des Règlements internationaux est le mandataire-trustee ou l'agent fiscal ne sont pas inclus dans ces situations.

Banque de France

Situations hebdomadaires (milliers de francs).

DATES	Encaisse-or (Monnaies et lingots)	Disponibilités à vue à l'étranger	Portefeuille commercial et effets publics			
			Effets de commerce escomptés			Effets négociables achetés
			sur la France		sur l'étranger	
			Effets escomptés	Bons du Trésor et effets de collectivités publ.		
1934 Moyenne annuelle...	78.981.632	12.789	4.110.845		226.413	932.796
1935 Moyenne annuelle...	74.976.582	35.968	6.033.004		219.449	1.166.196
1935 Juin	70.725.183	72.893	7.885.179		222.788	1.194.762
Juillet	71.272.419	7.875	6.779.903		224.039	1.226.715
Août	71.582.692	7.733	6.414.534		221.374	1.195.477
Septembre	72.056.934	7.800	6.666.899		220.961	1.211.290
Octobre	72.093.149	22.762	7.474.501		216.630	1.195.304
Novembre	71.322.732	8.176	7.610.200		212.815	1.239.298
Décembre	65.904.918	17.217	9.878.275		213.165	1.289.963
1936 Janvier	66.267.831	10.493	8.459.170		207.238	1.483.762
Février	64.974.790	219.648	9.068.454		203.101	1.306.423
Mars	65.945.601	16.289	9.088.414		191.457	1.218.711
Avril	62.972.020	5.541	13.374.331		183.195	1.325.728
Mai	58.029.973	277.619	16.914.707		173.475	1.253.295
Juin	55.521.431	591.146	19.340.634		14.565	1.464.227
Juillet	54.606.761	43.286	5.999.524	10.644.398	13.474	1.664.462
Août	54.988.639	16.028	5.920.918	7.691.205	10.945	1.597.560

DATES	Avances sur titres	Avances provisoires sans intérêts à l'État. Convention du 18 juin 1936.		Billets au porteur en circulation	Comptes courants créditeurs	Rapport de l'encaisse-or à l'ensemble des engagements à vue %
		articles 1 et 2	article 3			
		1934 Moyenne annuelle...	3.089.238			
1935 Moyenne annuelle...	3.199.724	—	—	82.119.096	15.632.436	76,70
1935 Juin	3.339.933	—	—	82.124.920	14.048.247	73,54
Juillet	3.356.561	—	—	82.198.666	13.343.274	74,60
Août	3.199.362	—	—	81.489.507	13.672.282	75,22
Septembre	3.199.741	—	—	81.993.635	13.607.019	75,37
Octobre	3.198.013	—	—	83.337.486	13.060.610	74,79
Novembre	3.248.373	—	—	82.545.430	13.318.938	74,40
Décembre	3.392.125	—	—	81.689.278	11.637.605	70,62
1936 Janvier	3.375.400	—	—	81.260.372	11.400.430	71,52
Février	3.330.552	—	—	80.617.340	11.117.202	70,83
Mars	3.311.223	—	—	80.997.654	11.120.460	71,59
Avril	3.410.955	—	—	83.841.285	10.104.352	67,03
Mai	3.503.120	—	—	83.988.285	9.107.730	62,33
Juin	3.527.094	—	—	84.962.305	8.065.018	59,68
Juillet	3.473.073	3.189.025	1.250.000	86.090.396	7.550.055	58,32
Août	3.515.200	6.142.218	500.000	84.907.086	8.166.999	59,08

Taux d'escompte { actuel : 3 %, depuis le 10 juillet 1936.
précédents { 4 %, depuis le 26 juin 1936.
5 %, du 24 au 26 juin 1936.

Banque d'Angleterre

Situations hebdomadaires (milliers de £).

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation	Dépôts	Rapport de l'encaisse du Banking Department au solde de ses dépôts (prop. of reserv. to liabilities) %
	Or (Issue Department)	Monnaies d'or et d'argent (Banking Department)	Valeurs garanties par l'État	Escomptes et avances	Autres valeurs	Ensemble			
1934 Moyenne annuelle .	191.488	744	81.125	7.847	11.132	100.104	378.789	155.650	47,1
1935 Moyenne annuelle .	193.658	660	86.995	9.646	11.850	108.491	394.669	150.137	39,8
1935 Juin 5	192.664	791	89.976	5.380	11.226	108.582	395.891	146.313	39,3
Juillet 10	192.717	555	95.801	10.373	12.582	118.756	400.652	153.320	34,3
Août 7	192.774	570	87.201	14.078	13.115	114.394	411.836	137.748	30,1
Septembre 4	193.355	760	83.415	14.080	12.841	110.336	401.622	144.569	36,3
Octobre 9	193.873	791	85.495	17.619	11.848	114.962	402.116	149.655	34,9
Novembre 6	195.483	925	87.215	10.986	12.493	110.694	402.158	147.209	36,8
Décembre 4	198.409	731	89.417	10.714	12.501	112.632	405.567	148.322	36,1
1936 Janvier 8	200.161	657	84.390	21.260	13.057	118.707	405.558	155.884	35,4
Février 5	200.528	659	79.415	14.440	13.855	107.710	399.833	150.891	40,6
Mars 4	200.613	739	83.440	11.922	14.663	110.025	404.029	149.092	38,4
Avril 8	201.150	800	93.862	9.773	13.692	117.327	421.416	140.187	28,9
Mai 6	203.660	800	88.798	9.448	11.852	110.098	422.641	134.179	31,1
Juin 10	208.497	903	97.708	6.166	14.571	118.505	433.004	137.045	26,5
Juillet 8	225.601	967	96.758	5.983	17.436	120.177	443.106	145.591	29,8
Août 5	242.960	1.044	89.943	8.938	18.472	117.353	454.406	148.792	33,3

Taux d'escompte { actuel : 2 %, depuis le 30 juin 1932.
précédent : 2 ½ %, depuis le 12 mai 1932.

Reichsbank (Allemagne)

Situations hebdomadaires (milliers de Rm.).

DATES	Encaisse-or	Devises admises dans la couverture des billets	Monnaies divi-sionnaires	Valeurs servant de couverture additionnelle	Portefeuille effets	Avances sur nan-tissements	Bons du Trésor escomptés	Billets en circulation	Divers engagem. à vue	Rapport de l'or et des devises à l'ensemble des engagem. à vue %
1934 Moyenne annuelle.....	158.683	6.060	244.901	372.255	3.213.798	91.570	15.334	3.561.490	644.410	3,92
1935 Moyenne annuelle.....	86.098	4.926	180.232	370.117	3.702.523	56.298	14.884	3.730.824	808.260	2,01
1935 Juin 7	83.104	4.021	127.445	337.267	3.697.626	47.112	10.590	3.732.281	735.113	1,95
Juillet 6	85.824	4.006	143.110	335.668	3.669.107	45.113	220	3.740.490	717.765	2,01
Août 6	104.636	5.296	183.434	337.737	3.640.410	38.469	5.760	3.740.266	730.700	2,46
Septembre 7	94.799	5.344	148.842	340.790	3.746.090	38.429	48.490	3.881.445	695.558	2,18
Octobre 7	94.308	4.499	134.048	347.184	3.964.509	40.833	6.830	4.004.691	690.172	2,10
Novembre 7	87.798	5.444	175.351	345.287	3.911.443	42.330	770	3.979.669	692.116	2,—
Décembre 7	88.277	5.296	155.626	346.588	3.942.439	41.695	9.330	4.044.580	735.486	1,96
1936 Janvier 7	82.527	5.101	220.391	348.693	3.891.596	44.211	4.350	4.006.804	716.857	1,85
Février 7	76.595	5.236	207.224	349.214	3.749.455	53.890	2.640	3.920.347	610.299	1,81
Mars 7	71.694	5.362	191.585	346.504	3.851.542	38.782	700	3.988.116	611.229	1,68
Avril 7	66.809	5.495	166.665	326.777	4.180.243	50.442	800	4.138.955	698.961	1,49
Mai 7	70.969	5.338	190.607	228.845	4.246.764	53.032	12.410	4.147.078	685.852	1,58
Juin 6	70.162	5.349	171.943	219.323	4.327.693	44.457	2.060	4.176.407	693.154	1,55
Juillet 7	71.935	4.923	161.316	219.726	4.375.300	37.799	65.490	4.212.979	763.568	1,54
Août 7	72.092	5.158	155.734	220.850	4.512.676	43.640	1.590	4.300.955	708.551	1,54

Taux d'escompte { actuel : 4 %, depuis le 22 septembre 1932.
précédent : 5 %, depuis le 28 avril 1932.

Banque Nationale Suisse

Situations hebdomadaires (milliers de fr. s.).

DATES	Encaisse- or	Disponibi- lités « or » à l'étranger	Portefeuille effets sur la Suisse	Avances sur nantisse- ments	Correspon- dants	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue, en %
1934 Moyenne annuelle.....	1.787.692	12.984	38.702	75.892	9.569	1.352.984	568.438	93,71
1935 Moyenne annuelle.....	1.454.898	9.875	86.887	88.860	18.328	1.286.288	393.026	87,22
1935 Juin	1.162.486	10.619	171.037	114.732	30.362	1.269.396	247.137	77,35
Juillet	1.220.854	11.193	149.736	114.015	51.341	1.273.602	323.438	77,14
Août	1.300.923	11.511	105.418	93.511	19.190	1.251.267	313.973	83,85
Septembre	1.372.248	9.303	102.813	88.375	16.654	1.261.666	355.410	85,43
Octobre	1.375.509	21.886	92.151	102.417	7.189	1.206.126	334.218	85,71
Novembre	1.387.369	22.038	77.333	103.741	8.186	1.294.762	339.335	86,25
Décembre	1.391.898	2.155	99.395	97.697	6.560	1.294.749	343.302	85,10
1936 Janvier	1.388.810	8.209	133.730	108.632	11.703	1.296.310	400.831	82,32
Février	1.388.870	14.642	129.007	77.725	7.741	1.242.962	416.871	84,66
Mars	1.475.512	18.130	155.059	68.210	7.700	1.249.480	512.302	84,78
Avril	1.509.451	4.010	69.968	70.238	16.219	1.289.050	418.348	88,64
Mai	1.516.430	1.976	67.089	65.395	14.451	1.280.150	413.508	89,65
Juin	1.425.791	3.344	77.851	67.544	11.106	1.265.511	343.691	88,81
Juillet	1.413.216	3.189	94.103	74.917	12.179	1.270.190	346.206	87,63
Août.....	1.450.658	2.793	130.824	65.005	16.691	1.265.944	418.105	86,31

Taux d'escompte { actuel : 2 ½ %, depuis le 3 mai 1935.
précédent : 2 %, depuis le 22 janvier 1931.

Banque de Pologne

Situations hebdomadaires (milliers de zloty).

DATES	Encaisse- or	Avoirs à l'étranger, devises et monnaies étrangères ne servant pas de couverture	Portefeuille effets	Avances sur titres	Billets en circulation	Exigibilités à vue (y compris le compte courant du Trésor)	Rapport de l'encaisse-or à l'ensemble des engagements à vue, en %
1934 Moyenne annuelle.....	488.842	51.672	618.677	58.970	932.512	235.049	41,87
1935 Moyenne annuelle.....	491.979	17.435	643.961	58.369	951.110	205.345	42,64
1935 Juin	509.379	16.534	634.971	54.693	946.687	209.848	44,04
Juillet	510.698	17.067	644.120	48.300	931.723	212.753	44,62
Août	511.166	11.844	629.753	60.339	929.933	209.157	44,87
Septembre	511.600	8.418	649.159	53.320	956.094	194.736	44,45
Octobre	466.591	26.016	683.750	66.081	989.480	154.134	40,80
Novembre	446.506	21.549	714.665	67.692	1.000.392	162.703	38,89
Décembre	442.902	21.253	686.995	79.517	991.528	182.442	37,73
1936 Janvier	444.464	25.908	669.727	87.935	957.222	224.217	37,62
Février	444.782	18.864	603.481	96.317	947.383	196.593	38,88
Mars	445.200	12.064	607.845	89.371	951.004	193.634	38,89
Avril	426.878	17.113	618.195	76.159	971.592	165.971	37,53
Mai	381.395	15.647	651.786	99.864	1.010.149	166.623	32,41
Juin	374.838	5.579	653.776	118.254	1.017.273	153.094	32,03
Juillet	365.298	10.033	631.166	130.391	991.094	192.068	30,87
Août.....	366.078	10.435	635.102	124.122	998.925	171.192	31,29

Taux d'escompte { actuel : 5 %, depuis le 26 octobre 1933.
précédent : 6 %, depuis le 21 octobre 1932.

Nederlandsche Bank

Situations hebdomadaires (milliers de florins).

DATES	Encaisse métallique	PORTEFEUILLE-EFFETS		Avances sur nantisse- ments	Compte du Trésor (débiteur)	Billets en circulation	Comptes courants crédeurs (particuliers et Trésor)	Assignations de banque	Rapport de l'encaisse métallique aux engagements à vue %
		sur la Hollande	sur l'étranger						
1934 Moyenne annuelle .	869.170	27.541	1.178	148.596	765	901.352	163.017	181	81,65
1935 Moyenne annuelle .	688.503	37.241	818	155.313	3.424	829.368	77.505	100	75,91
1935 Juin 3	642.130	38.651	786	197.651	—	858.925	44.541	62	71,07
Juillet 8	702.794	26.151	786	141.463	—	830.187	62.321	110	78,74
Août 5	605.222	43.785	356	186.189	228	818.798	37.386	13	70,69
Septembre 9	621.538	47.120	356	143.605	6.964	803.647	36.219	31	74,01
Octobre 7	578.084	56.392	1.074	170.570	15.000	805.778	34.029	61	68,60
Novembre 4	628.598	47.762	1.074	151.488	5.204	815.909	36.123	157	73,53
Décembre 9	650.160	29.744	1.077	125.231	12.294	795.290	46.126	43	77,27
1936 Janvier 6	670.544	30.171	1.618	141.423	—	796.224	65.679	69	77,79
Février 10	691.697	29.446	1.618	130.275	—	755.470	113.695	14	79,58
Mars 9	699.949	28.098	1.618	125.609	—	769.117	108.655	36	70,74
Avril 6	732.073	24.485	1.078	127.427	—	782.016	122.239	27	80,72
Mai 4	729.144	25.345	1.078	141.944	—	799.052	118.813	61	79,43
Juin 8	618.502	50.172	1.078	136.566	—	766.248	61.605	75	74,70
Juillet 6	631.778	42.317	1.454	136.528	—	769.817	63.929	45	75,77
Août 10	680.704	26.985	2.184	125.318	—	750.284	104.158	21	79,66

Taux d'escompte { actuel : 3 %, depuis le 7 juillet 1936.
précédents { 4 %, du 24 au 30 juin 1936.
3,5 %, depuis le 30 juin 1936.

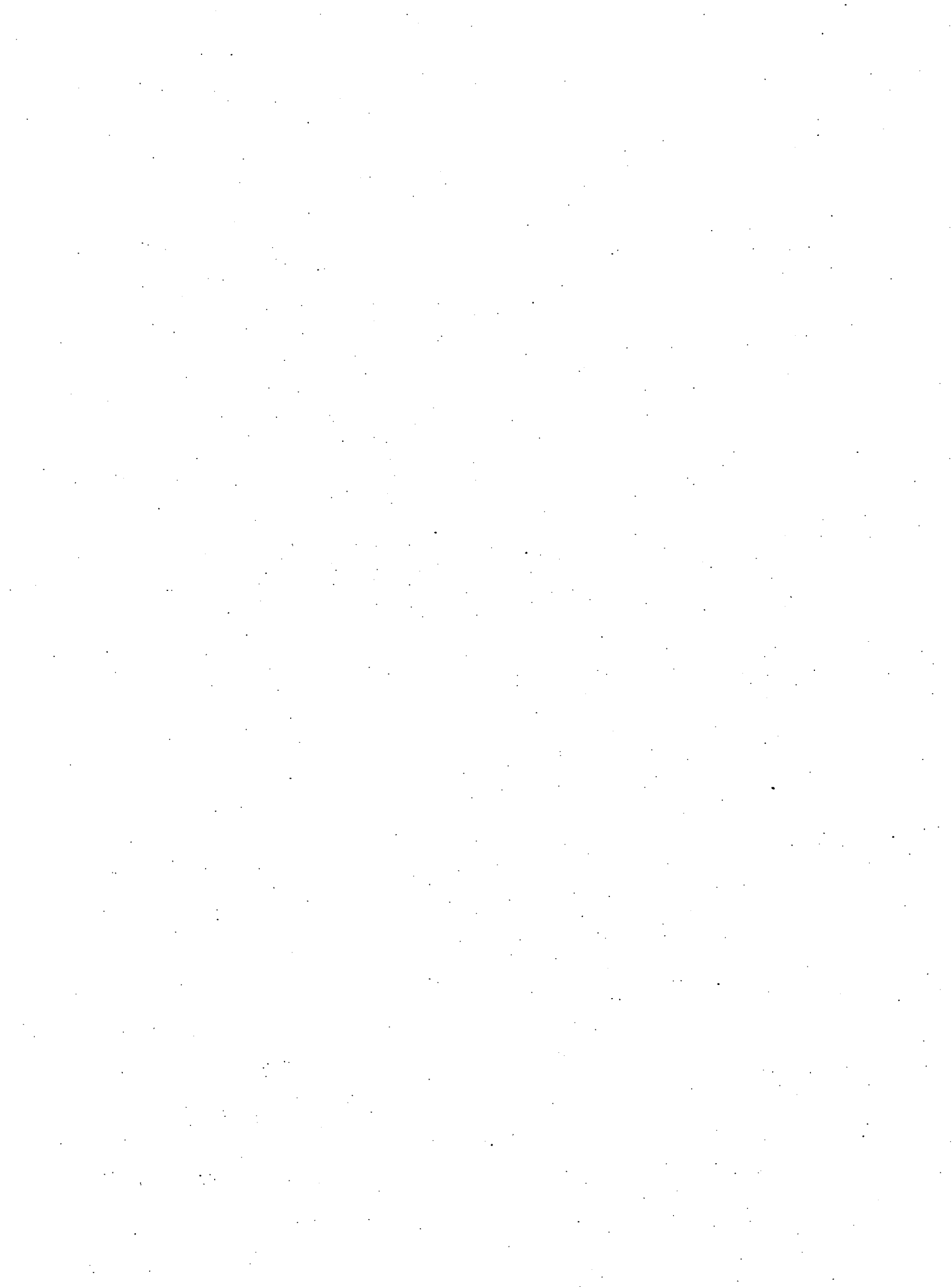
Federal Reserve Banks

Situations hebdomadaires (milliers de \$).

DATES	RÉSERVES		Effets escomptés	Effets achetés sur le marché libre	Fonds publics nationaux	Billets en circulation (Federal Réserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor et divers)	Rapport total des réserves aux engagements à vue %
	Créances en certificats-or sur le Trésor	Autres réserves						
1934 Moyenne annuelle.....	4.612.608	226.183	35.982	24.832	2.431.129	3.081.570	3.948.223	68,8
1935 Moyenne annuelle.....	6.234.676	240.589	7.444	4.920	2.430.319	3.311.205	5.395.530	74,4
1935 Mars 6	5.572.037	247.266	6.108	5.506	2.430.486	3.159.989	4.880.023	72,4
Avril 3	5.611.346	236.131	6.391	5.304	2.430.819	3.174.531	4.897.068	72,4
Mai 8	5.785.880	237.661	5.960	4.698	2.430.245	3.160.066	5.085.913	73,0
Juin 5	5.931.547	222.982	8.083	4.700	2.430.206	3.182.049	5.206.147	73,4
Juillet 3	6.249.102	216.175	8.371	4.687	2.430.759	3.299.860	5.393.593	74,4
Août 7	6.310.203	238.926	6.300	4.685	2.430.332	3.303.113	5.480.928	74,6
Septembre 4	6.501.681	206.401	10.708	4.685	2.430.213	3.413.933	5.524.355	75,0
Octobre 9	6.744.906	207.251	9.587	4.686	2.430.209	3.498.789	5.703.019	75,6
Novembre 6	7.082.526	223.634	6.801	4.676	2.430.172	3.563.254	5.967.179	76,7
Décembre 4	7.427.875	225.445	5.368	4.675	2.430.181	3.648.243	6.231.231	77,5
1936 Janvier 8	7.570.043	303.647	5.381	4.656	2.430.239	3.655.704	6.470.620	77,8
Février 5	7.680.496	339.200	9.618	4.671	2.430.292	3.640.094	6.632.662	78,1
Mars 4	7.684.230	338.513	5.712	4.673	2.430.839	3.735.066	6.514.007	78,3
Avril 8	7.679.078	336.358	5.502	4.688	2.430.252	3.781.039	6.471.277	78,2
Mai 6	7.716.714	322.087	4.584	4.676	2.430.336	3.778.880	6.499.045	78,2
Juin 10	7.952.301	295.572	5.403	3.076	2.430.247	3.785.980	6.655.417	79,0
Juillet 8	8.119.111	271.008	3.296	3.085	2.430.228	4.040.332	6.584.011	79,0
Août (*) 5	8.211.050	—	—	—	2.430.230	3.979.810	6.764.900	79,2

Taux d'escompte de la Federal Reserve Bank of New-York { actuel : 1,50 %, depuis le 2 février 1934.
précédent : 2 %, depuis le 20 octobre 1933.

(*) Chiffres provisoires.



14063 - Anc. Et. d'Imp. Th. Dewarichet
J., M., G. et L. Dewarichet, frères et
sœurs, soc. en nom coll., 16, rue du
Bois-Sauvage, Bruxelles. Tél. 17.88.12
